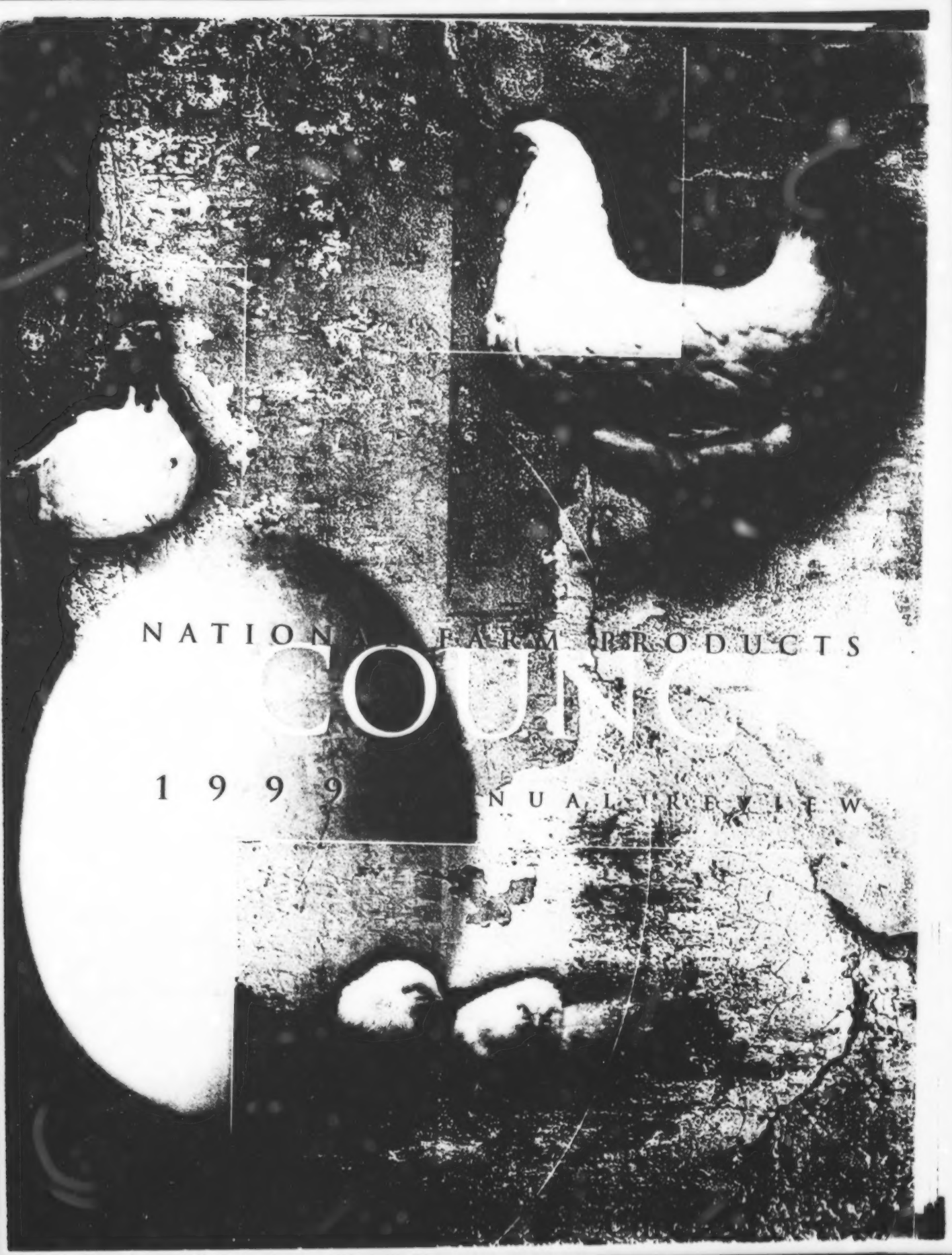
NATIONAL FARM PRODUCTS
COUNCIL
1999 ANNUAL REVIEW

MISSION:

To ensure that the national supply management of farm products works in the balanced interests of all stakeholders — from producers to consumers.

MANDATE:

To advise the Minister of Agriculture and Agri-Food on all matters relating to the agencies established under the Act, with a view to maintaining and promoting an efficient and competitive agriculture industry.

To review the operations of the marketing agencies to ensure that they meet their objectives as set out in the legislation.

To work with the agencies in promoting more effective marketing of farm products in interprovincial and export trade.

To work with promotion-research agencies in connection with primary production research and the promotion of regulated farm products.

LETTER TO THE MINISTER

The Honourable Lyle Vanclief, P.C., M.P.
Minister of Agriculture and Agri-Food
Ottawa, Ontario

Dear Minister,

Looking outwards, looking within.

These are the themes of this year's events and activities for the National Farm Products Council, as you will see from this, our Annual Review for 1999.

Our activities centred around:

- Overseeing the supply management system for poultry and eggs
- Promoting the strength of the sector
- Improving our own operations

Looking outwards for us meant reaching out and hearing from all parts of the industry. It meant pointing out developments (inside and outside Canada) which might affect the poultry and egg sector. It meant going out beyond Canada with an Export Awareness Mission to Asia and sharing what we learned with the sector back home.

Looking within for us meant zeroing in on how best we could help the sector to come together more effectively to realize common objectives. It meant encouraging progress on renewed Federal-Provincial Agreements, encouraging alternative dispute resolution methods, encouraging best practices. It meant bringing in improved guidelines for hearing complaints. And it meant integrating our efforts with our government partners in Team Canada Inc., in the federal-provincial National Association of Agri-food Supervisory Agencies, and within the federal agriculture portfolio.

Looking back, we intended to push the envelope of what the Council could contribute to the sector. We set goals to go beyond the legislative requirements and took more of a leadership role. We remained focussed to accomplish much of what we set out for ourselves to do in 1999. We expect to accomplish more of our goals for 2000.

Sincerely,

Cynthia Currie
Chairperson

100-03600/

Canada Building, 10th Floor,
344 Slater Street,
Ottawa, Ontario
K1R 7Y3
Phone: (613) 995-6752
Fax: (613) 995-2097
Web site: http://www.nfpc-cnpa.gc.ca
e-mail: nfpcweb@em.agr.ca

© Minister of Public Works and Government Services Canada, 2000

Cat. No. A99-2/1999
ISBN 0-662-64737-8

National Farm Products Council
Conseil national des produits agricoles

Canada

TABLE OF CONTENTS

CHAIRPERSON'S MESSAGE 3

THE COUNCIL MEMBERS 6

OVERSEEING THE SUPPLY MANAGEMENT SYSTEMS FOR POULTRY AND EGGS

- Working with the Sector: 10
  - Turkey 10
  - Chicken 11
  - Table Eggs 12
  - Broiler Hatching Eggs 12
  - Other Parts of the Sector 14
- Working with the Provinces and NWT 14
- Promoting Alternative Dispute Resolution 16
- Holding a Complaint Hearing in the Hatching Egg Sector 18
- Improving Complaint Guidelines 20

PROMOTING THE STRENGTH OF THE SECTOR 22

- Informing and Advising our Industry and Government Partners 24
- Raising Export Awareness 26
- Sharing Best Industry Practices 28
- Preparing for a Possible Promotion-Research Agency Application 30

IMPROVING COUNCIL OPERATIONS

- Integrating Efforts with Federal Partners 34
- Implementing the Communications Plan 36
- More Improvements 38

Council member Ron O'Connor in Asian supermarket.

Poultry Meat Export Awareness Mission to Asia at Shanghai trade show

The 9 members of the National Farm Products Council

CHAIRPERSON'S MESSAGE

This was definitely a year for clear vision – and not rose-coloured glasses!

In 1999, we looked as far as supermarket shelves in Shanghai, and as close as the detailed internal workings of the domestic allocation methodology for hatching eggs.

We looked outward to see how our sectors could be affected by external pressures and opportunities at home and abroad. We looked inward, to see how our sectors could keep strong against their internal pressures, to keep their supply management systems running smoothly and responsibly.

We, the nine members of the Council, saw our role as more than just what is set out in an act of legislation or an organization chart. We saw ourselves in a position to point to ways forward for the sector, to point to ways of solving problems for the sector, and to point to ways of better cooperation among stakeholders in the sector.

Nor were we afraid to open eyes to realities, to wake people up to problems or opportunities – even when they may have preferred to keep their eyes comfortably shut! The marketing structures we have had must not be viewed as a given for the future. The supply management system and the sectors that operate under it must be, and are, in constant renewal. Ideally, the sectors will renew themselves with a clear and shared vision. We want to help them do that.

Council members (from l. to r.): John (Sandy) McCurrach, Paul Ouellette, Anne Chong Hill, David Coburn, Vice-Chairperson Ron O'Connor, Executive Member Raymond Clouthier, Lorraine Arnett, Chairperson Cynthia Currie, Michel Veillette

For us, it was not only a year of looking but of doing. In this Annual Review, we look back at what we planned to do and how we did.

It might be helpful to begin with a quick review of what the Council is and what the context was for our work this year.

What the Council Is

The National Farm Products Council is a federal body under the Minister of Agriculture and Agri-Food. It has nine members, including a full-time Chairperson, and is supported by a full-time staff of about sixteen.

The Council was created in 1972 to oversee national supply management marketing systems for Canadian farm products, excepting dairy which is under the Canadian Dairy Commission. The Council also has the mandate to oversee the creation and operation of any national promotion-research agencies for farm products – none so far, but that may change soon. It also shares responsibility for some aspects of the coordination between federal and provincial levels of authority over agricultural marketing regulations.

At present, four products (aside from dairy) are under a supply management system: turkey, chicken, table eggs and broiler hatching eggs. Each has a national agency and a network of provincial-level agencies. These agencies control the supply and some aspects of marketing of these products in Canada, so that the country's needs are always met.

The Council's job is to ensure that the supply management system works in the balanced interest of everyone involved, from producers to processors, to further processors, to consumers. We cannot make decisions for a sector, but we can stop the sector from implementing a decision that would not work well or would not be balanced, and we can direct the sector's attention to improvements, problems and opportunities.

What the Context Was

Canadians saw and heard much about Canada's agricultural policy in 1999, and supply management is an important part of that.

During the lead-up to the November Seattle meeting, Canadians debated what our country's position should be going into the new round of WTO talks. With deadlock in Seattle, attention quickly turned to the implications for Canadian farmers. This broadened into a look at the state of farming in this country, for farm families and their communities, whether under a supply management system or not.

Throughout, our Minister of Agriculture and Agri-Food restated that the federal government is committed to the supply management system.

What did that mean for me and my colleagues at the NFPC?

It means that we support the supply managed sectors and work with them so that they themselves can take the decisions and actions to meet the needs of the marketplace, at home and abroad.

To us, it means constant renewal of the system, not complacency. So, we pressed the sectors for renewed, more flexible Federal-Provincial Agreements – and we're still pressing.

It means taking the initiative to spot ways to strengthen those sectors, to strengthen cooperation within the sector and between the different levels of government. This may mean new ways of business, new patterns of communication and the risks that come with change. So, we encouraged improved methods of dispute resolution, creative thinking about allocation as markets grow and benchmarking of best practices for the sector.

It means taking a look at global realities – both positive and negative. So, we lead an industry mission to China, Hong Kong, Japan and Korea to see what was happening there and what it might mean for our poultry meat industry at all levels.

It means taking the time to look ahead at what we face, to look at what mandate and resources we at the Council have to work with and where we can best make a difference. This may mean a new flexibility in how we interpret our role. So, we took the initiative as information broker, as convenor of trade policy discussions in this new round of the WTO, and as facilitator in helping to resolve disputes among sectoral players.

The Work and the Those Who Did It

In the following pages, you will read about the many projects, issues and initiatives undertaken by the Council members and staff.

We were able to do what we did thanks to the credibility, the thoughtful viewpoints and the broad range of experience that the Council members collectively brought to our meetings. We were able to be as prepared as we were to do our work, and to follow-up on it, thanks to the depth of expert analysis, reliable advice and energetic organizational skills of the Council staff.

Please read on, and see what we accomplished in 1999.

THE COUNCIL MEMBERS

The National Farm Products Council has between three and nine members.

The members are appointed by the Governor-in-Council (that is to say, recommended by the Minister of Agriculture and Agri-food and appointed by the Prime Minister) for three to five-year terms. They are chosen so that together they bring knowledge and viewpoints from across the poultry and egg sector, across the different parts of the agri-food industry, and from across the country.

The members take key decisions affecting the operation of the supply management system, notably by prior-approving commodity agency orders and regulations, and by hearing formal complaints. Each monitors a certain agency or part of the industry and reports on developments at monthly meetings. They are briefed on issues affecting

MEMBER PROFILES

Cynthia Currie, Chairperson
Tenure: March 1997 - March 31, 2002
Cynthia Currie is a native of Georgetown, Guyana. Prior to her appointment as Council Chairperson, she was General Manager of the Canadian Chicken Marketing Agency (now known as the Chicken Farmers of Canada). She also served as a member of the Canadian Agrifood Marketing Council and the Agriculture, Food and Beverage Sectoral Advisory Group on International Trade.

Ron O'Connor, Vice-Chairperson
Tenure: January 1998 - January 2001
Ron O'Connor is from Shelburne, Ontario, and is the owner/operator of Irm-Ron Farms Ltd. He is a former Director on the Board of Chicken Farmers of Ontario (CFO) and served as CFO since 1988, and served as CFO Chairman in 1996-97.

Lorraine Arnett, Member
Tenure: October 1999 - October 2001
Lorraine Arnett is from Durham, Ontario. She and her family partners own and operate a small mixed farm, including a 10,000 ft² broiler barn. She is the comptroller of Bert Fisher Farms Ltd., Fisher Feeds Ltd. and associated companies, of Listowel, Ontario.

Anne Chong Hill, Member
Tenure: June 1998- June 2001
Anne Chong Hill was born in Brunei. An award-winning entrepreneur, she is co-founder and partner of Global Gourmet Foods Inc. She has organized several major food promotions in China and recently launched a new fast-food kiosk business in Bejing. She is also a member of the Canadian Agri-Food Marketing Council.

Raymond Cloutier, Member
Tenure: June 1998 - June 2001
Raymond Cloutier is from Ste-Foy, Québec, and served for many years as Director of Trade Policy for the Québec Ministry of Agriculture, Fisheries and Food. In 1997, he was decorated as Commandeur de l'Ordre du mérite agricole, with mention of Très grand mérite spécial.

David Coburn, Member
Tenure: January 1998 - January 2001
David Coburn is a native and resident of Keswick, New Brunswick.. He is manager of W.B. Coburn & Sons, a sixth-generation family farm. A past-president of the New Brunswick Federation of Agriculture, he received the 1995 Outstanding Young Farmers of Atlantic Canada award and was named an Honorary Associate of the Nova Scotia Agricultural College in 1999.

John A. (Sandy) McCurrach, Member
Tenure: June 1998 - June 2001
Sandy McCurrach, from Kamloops, B.C., is owner and President of Purity Feed Co. Ltd., and owner and manager of Jamieson Creek Ranch. He is a former turkey producer and past executive member of several agri-food organizations.

Paul Ouellette, Member
Tenure: January 1997 - January 2001
Paul Ouellette, a native of Marieville, Québec, is founder and partner of several poultry distribution businesses. He is past-president of the Canadian Poultry and Egg Processors' Council and a past-president and long-serving former member of the Association des abattoirs avicoles du Québec.

Michel Veillette, Member
Tenure: January 1997 - January 2003
Michel Veillette, a native of St. Maurice, Québec, served as a Member of Parliament from May 1979 to September 1984, and was also Parliamentary Secretary to the Minister of Consumer and Corporate Affairs. He is a past-president of Froma-Dar Inc., a manufacturer and distributor of specialty cheeses, and is a former vice-president of a dairy company.

Linda Boxall
Tenure: July 1994 - July 1999
Vice-President: May 1997 - July 1999
Linda Boxall was born and raised in Regina, Saskatchewan, and she owns and operates a grain farm in that province. She is also President of Sunshine International, L.B. Café Inc., and VIP Special Event Catering.

the sector and the supply management system. They consider initiatives to promote the strength of the sector and resolve problems. They decide on policy advice to the Minister.

The Chairperson is the only full-time member and is supported by a Vice Chairperson and the full-time Council staff.

ACTIVITIES IN 1999

In 1999, Council members said good-bye, with thanks and appreciation, to Vice Chairperson Linda Boxall, who completed her term of service in July. She had been a Council member since July 1994.

Council member Ron O'Connor was named the new Vice Chairperson.

New member Lorraine Arnett was appointed to the Council on October 19, to bring the Council back up to its full complement.

During 1999, the Council met 12 times (including 5 teleconferences and one meeting in Québec City). The Executive Committee met 8 times. Council processed 17 prior-approvals: 4 for levy orders, 12 for quota orders and 1 for licensing. Council conducted one hearing into a formal complaint. Council members had a full-day orientation session on alternative dispute resolution. They had briefings and initiated a regular series of conversations at the Council meetings with guests from the sector and related areas on issues touching the supply managed sectors.

Council members did their own outreach about the Council and Council business. They updated the sectoral associations about Council activities at events throughout the year. Several Council members participated in the Poultry Meat Export Awareness Mission to Asia in October, and gave follow-up presentations and media interviews.

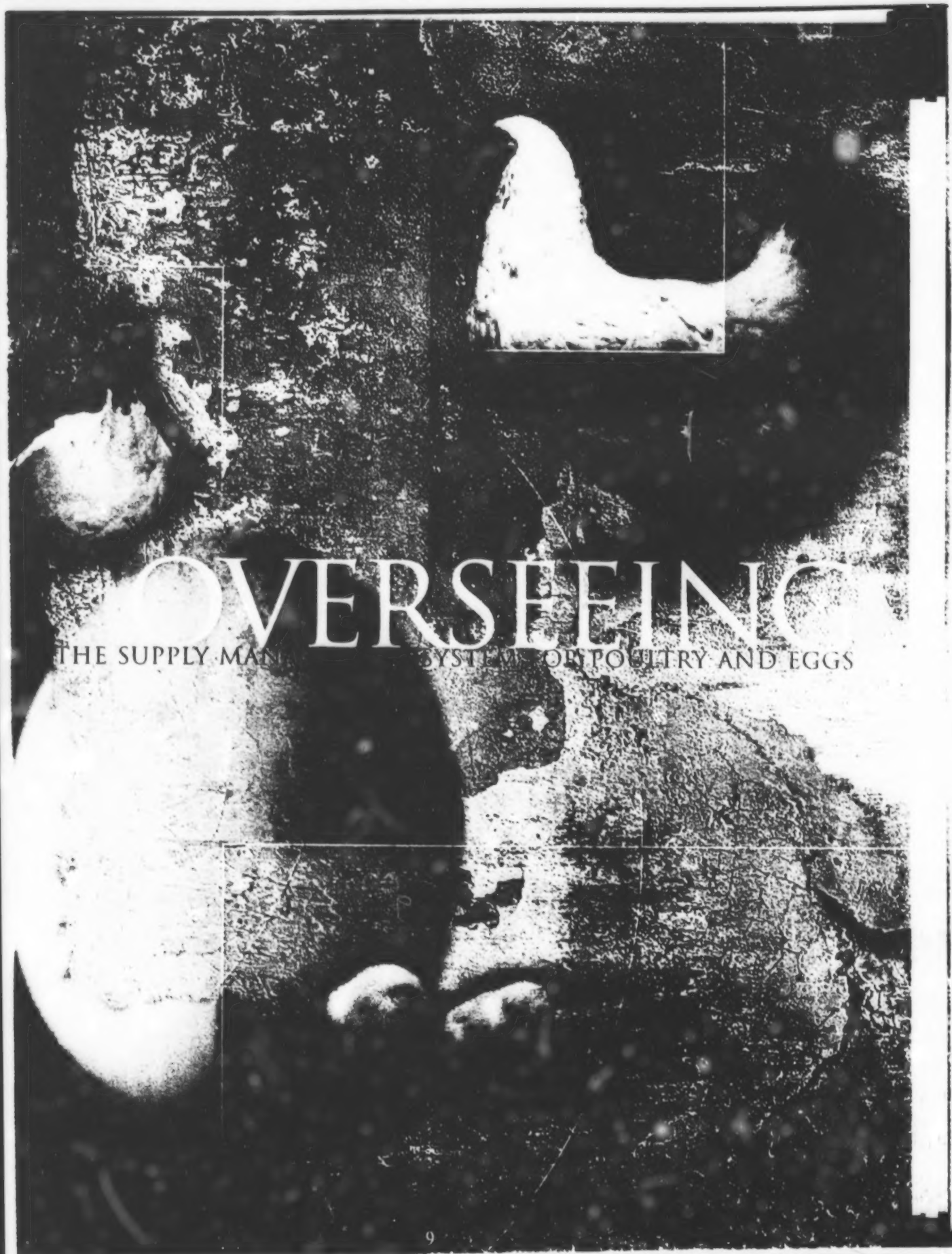
OVERSEEING
THE SUPPLY MA SYSTEM OF POULTRY AND EGGS

WORKING WITH THE SECTOR

WORK WITH THE NATIONAL AGENCIES

Under the Farm Product Agencies Act, the Council is to ensure that an Agency carries out its operations so as to promote a strong, competitive production and marketing industry, and to have due regard for the interest of both producers and consumers.

There are four sectoral agencies: Canadian Turkey Marketing Agency, Chicken Farmers of Canada, Canadian Egg Marketing Agency, and Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency.

The Council evaluates quota and levy orders proposed by an agency during the year. The Canadian Turkey Marketing Agency (CTMA), for example, generally proposes two quota orders and one levy order per year. After an agency decides to raise an order, the agency sends the proposed order first to the Privy Council Office for "blue star" approval, with a copy of the draft to Council staff. If PCO agrees that the proposal complies with Statutory Instruments Act, it "blue stars" the order. The order then comes to Council, where Council staff evaluate it and brief the Council members on it. Council members then decide whether to give the order final "prior-approval" (i.e. "prior" to the agency implementing it).

Council members and staff attend agency events and Board of Directors meetings, where they regularly update the agency on Council's activities and answer any questions about Council procedures, powers, and the Farm Products Agencies Act. Agency executive members are also frequently invited to meet with Council to explain initiatives and provide the rationale for their orders and regulations.

TURKEY

The Canadian Turkey Marketing Agency (CTMA) was created in 1973 to manage the supply of turkey in Canada. Its Board of Directors has eight provincial producer members, two primary processors members and one further processor member.

The Council's role and work with the Canadian Turkey Marketing Agency (CTMA) follow the normal pattern of business with a commodity agency. Each year, special issues or projects come up for each commodity agency.

In 1999, Council Chairperson Cynthia Currie congratulated the CTMA on its 25th anniversary at the CTMA's March annual meeting. A big anniversary project for the CTMA was the complete revamp of its quota allocation policy, including extensive consultations across the sector. Council members had a full briefing from the CTMA at the year's end on the flexibility and stability the new allocation policy will give the marketing system.

Council also worked with the CTMA to incorporate amendments to its Levies Orders. These amendments ensured that the collection of producer levies for marketings of turkey within a province, between province or in export trade are reflected in the Levies Order submitted to Council for prior-approval. This pertained only to the Order, not to the process used to collect and remit producer levies.

Interest in benchmarking in the turkey sector gained momentum in 1999, benefiting from the Council's 1998 initiatives on benchmarking (the November 1998 workshop, discussion, and related paper in spring 1999). One result is a joint study on benchmarking by CTMA and Canadian Poultry and Egg Processors Council through their Canadian Turkey Federation. This study was examining Canadian and U.S. production and primary processing sectors and was to be ready in January 2000.

Council applauded such initiatives as the benchmarking study that link the producers at CTMA and the processors at CPEPC. Another joint project was the Turkey Tuesday promotional campaign to consumers. The results for the first year of the campaign came out in 1999, showing a jump in visits to the CTMA website and 5.5% higher domestic turkey disappearance in May – October 1999 than in the same period in 1998. Usage and attitude

The NFPC commodity advisors (from l. to r.): Robert Botsford (table and hatching eggs regime, but on job swap at Agriculture and Agri-Food Canada for part of 1999), Jurgen Schiffer (turkey and chicken meat regime), Denis Rhéaume (on job swap at NFPC in Robert Botsford's position for part of 1999)

testing will continue to track more results. This kind of cooperation across the sector brought practical help to the industry and bottom line benefits to all.

CHICKEN

The Chicken Farmers of Canada (CFC) was created in 1978 to manage the supply of chicken in Canada. Its 14-member Board of Directors is made up of farmers appointed each year by provincial marketing boards which are signatories to the federal-provincial agreement that created CFC. (B.C. is not a signatory to the FPA but participates in the supply management system and sits on the board). Non-farmer directors (one from the restaurant industry, one from the further processing industry, two representing the processing industry) are appointed for two-year terms by their respective national associations.

Through 1999, Council kept a sharp eye on how the CFC adjusted the national cap under its National Allocation Agreement (NAA) and how it established provincial requirements for its periodic quota allocations. Several times the Council identified concerns to the CFC. The cap was being set without any supporting analysis. The periodic quota allocations were being set simply as the sum of requests from the provincial producers, which far exceeded the estimated refinements from the downstream stakeholder groups.

Council was pleased that the Agency undertook a review of the NAA during the year, making the refinements necessary to keep the system dynamic.

Council also followed closely the risk that the B.C. and Alberta chicken boards might withdraw from the national supply management system. Alberta served its notice of withdrawal from the chicken Federal-Provincial Agreement to the CFC on December 31, 1999, to take effect on December 31, 2000. Alberta's action was prompted by uncertainty over B.C.'s future participation in the system following conflict between producers and processors concerning B.C.'s export program. This notice can be retracted anytime until the end of February 2000. At the end of 1999, Council stood ready to offer what facilitation might be helpful.

Council was involved in policy discussions about proposed changes to the chicken tariff rate quota (TRQ) system, administered by the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT). After several months of consultations, a new policy was proposed, but it was not to the liking of all industry players. In December, this proposal was withdrawn and, as 1999 ended, DFAIT was seeking industry consensus on a new approach. The Council will continue to be part of that work in 2000.

Council met regularly with the Agency's Executive and had regular updates about the CFC's progress in developing its long-term strategic plan. The plan included a major study on consumer attitudes and use of chicken, and ambitious new chicken consumption targets. If the higher domestic consumption target (30 kgs per person) is achieved, that will also make more product available for export, hence the need to develop export opportunities more strategically.

Progress has also been made in developing a new Federal-Provincial Agreement.

TABLE EGGS

The Canadian Egg Marketing Agency (CEMA) has managed the supply of eggs in Canada since its creation in 1972. Its Board of Directors includes representatives from the 10 signatory provincial and the Northwest Territories (NWT) commodity boards, three representatives from the Canadian Poultry and Egg Processors' Council and one from the Consumers' Association of Canada. It was in 1999 that the NWT became a voting member of CEMA, as discussed in a later section of this Review.

In addition to reviewing and prior-approving CEMA's proposed orders and regulations, the Council identified and encouraged improvements to long-term planning by the sector, and facilitated communications between the national-level CEMA and its provincial signatories.

So, for example, starting from late in 1998, the Council urged CEMA to develop a long-term export strategy upon which to build a consistent, uniform "grow for export" programme. The Council also expressed concern about how CEMA was applying the overbase criteria in its founding Proclamation, when it set quota allocation increases.

The Council also observed increasing unhappiness from the provincial signatories on allocation and other issues. In February,

the Council facilitated a meeting between CEMA, the Ontario Farm Products Marketing Commission (Council's provincial counterpart) and the Ontario Egg Producers to go over Ontario's concerns about CEMA's method of allocating overbase quota. In March, the Council facilitated a meeting between CEMA and Québec's producer board, after the latter withdrew from the national industrial product removal programme and stopped remitting levies.

In light of these developments and its own concerns, the Council suggested that an independent facilitator be contracted to help the agency resolve difficulties. This was done, with a Council representative attending the sessions as an observer. Recommendations from these sessions were adopted in July by CEMA's Board of Directors. One key outcome was a major study of CEMA's export policies and programmes delivered in the fall. Québec started to remit levies again, but refused to remit the past due levies until more of the recommendations were actually implemented.

Then, in autumn, Alberta stated it did not support the interim formula for overbase quota allocation and raised its allocation demand, as did Ontario and Manitoba. Alberta also withheld its industrial product and its administrative levies from CEMA.

CEMA Executive meet with Council members.

Representatives from CPEPC talking with NFPC.

In November, CEMA was unable to reach agreement on quota allocation for the year 2000, so it sought approval of a two month extension to the existing quota and levy orders while it continued work to reach agreement. The Council reluctantly approved this extension first for the levy order and then the quota order, but identified many allocation and supply issues that the agency still needed to resolve on an urgent basis before it could consider new orders.

Throughout, Council maintained a very active – almost daily – contact with CEMA. Council members and the Council Chairperson met several times during the year with the CEMA Executive.

BROILER HATCHING EGGS

Created in 1986, the Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency (CBHEMA) manages the supply of broiler hatching eggs in Canada. The seven-member board of directors includes representatives from the five provincial commodity boards (Quebec, Ontario, Manitoba, Alberta, and British Columbia), and two representatives appointed by the Governor-in-Council (positions vacant since 1996 and 1998 respectively).

In 1999, Council's attention was mainly occupied by (1) a formal complaint brought to Council by the Ontario Broiler Hatching Egg and Chick Commission against the CBHEMA and how the latter accounts for imports in its hatching egg allocation, (2) conducting formal hearings into the complaint and issuing its formal recommendations (described more fully in a later section of this Review), (3) issuing its conclusions and recommendations in a June hearings report, and (4) facilitating follow-up by the sector on the Council recommendations.

In September, Council was not able to prior-approve CBHEMA's proposed quota order for 2000, since it did not conform to the findings and recommendations from the hearings report.

CBHEMA did accept the Council's recommendation to contract a professional mediator. However, despite much work and travel between the players in the autumn, the mediator made no headway and the contract was ended. Council met frequently with the agency through this period and lent its encouragement and advice.

By year end, a tentative agreement was formulated among the five members of CBHEMA's Board of Directors, but not in time for new orders and regulations to be submitted to the Council. The Agency started off the new year without quota and levy orders or other regulations in place, but was readying its new proposals for Council prior-approval.

OTHER PARTS OF THE SECTOR

The Council keeps in regular contact with other organizations in the poultry and egg sector, and includes them in discussions and joint initiatives.

In June, the Council included representatives of the Canadian Poultry and Egg Processors Council (CPEPC) and the Further Poultry Processors Association of Canada (FPPAC) in the Québec City meeting with the Executive Committees of each of the national marketing agencies. The major topic was the trade position agreed to by producers and processors which was to be advanced to the Government of Canada in respect of the upcoming WTO trade negotiations.

Again, FPPAC representatives Messrs. Robert deValk and Jeff McHaffie joined Council members in November for discussions which included the results of a recent hearing conducted by the Ontario Farm Products Marketing Commission regarding chicken allocation to processors in Ontario, and FPPAC's support for proposed changes in the administration of the chicken Tariff Rate Quota (TRQ) system for the year 2000 and beyond.

Representatives of the Canadian Restaurant and Foodservice Association (CRFA) met with the Council in September to discuss, mainly, the chicken industry in Canada. Specific items addressed included the national chicken allocation system, competitiveness in the chicken industry with particular reference to the method of assigning product volumes to processors in Ontario, and the CRFA's position paper on the WTO agriculture negotiations.

Also in September, Mr. Myles Frossi, Executive Director of the Canadian Agri-Food Marketing Council (CAMC) reported on the mandate, vision and proposed action plan of CAMC.

The Council does joint initiatives with the national agencies and other organizations in the sector, such as the poultry mission to Asia:

André Gravel, Chicken Farmers of Canada, in Shanghai

Dennis Billo, Canadian Turkey Marketing Agency, in Japan

Bob Anderson, Canadian Poultry and Egg Processors Council, in Hong Kong

WORK WITH THE PROVINCES & NWT

The Council also keeps in touch and works with players at the provincial and territorial level within the supply managed system.

Sometimes this is informal, with the provincial or territorial commodity boards. Council members attend most annual meetings of provincial commodity boards to keep in touch with developments at that level. Among other examples of cooperation with provincial-level groups in 1999, the Council was a sponsor of the Union des producteurs agricoles' 50th anniversary media insert, and offered its spot at a community agricultural celebration in Ottawa to the Ontario Egg Producers.

Other times it is formal, longer-term projects with the provincial or territorial governments.

NAASA

The relationship at the national level between the Council and the four commodity agencies (CTMA, CFC, CEMA, CBHEMA) has a counterpart in each province and, now, in the Northwest Territories for table eggs.

The provincial and territorial government supervisory agencies join with the Council in the National Association of Agri-Food Supervisory Agencies (NAASA). NAASA is the main channel by which Council works and consults with the provinces. The Council is an active member, providing much background knowledge, preparing material for joint reports, contributing to joint communications, hosting meetings, and identifying actions needed.

In 1999, there were three formal NAASA meetings, plus many teleconferences.

RENEWED FEDERAL-PROVINCIAL AGREEMENTS

In 1999, a major project for NAASA was encouraging progress towards renewed Federal-Provincial Agreements (FPAs) for each of the supply-managed commodities by the deadline of December 31, 1999, set by federal and provincial agriculture ministers in 1998. These Agreements dovetail federal and provincial jurisdictions to allow the national agencies to regulate effectively the marketing of product within a province, between provinces and in export trade.

The renewal aims to split out from the Federal-Provincial agreements the description of the nuts and bolts details of operations. If these are moved into separate Operating Agreements (OAs), then they can be adjusted using a less cumbersome amending formula. Then, the new Federal-Provincial Agreements can remain largely to describe the legal relationship between federal and provincial powers.

Before any FPAs can be concluded, these new OAs need to be created. In 1998, Ministers instructed that commodity working groups, led by the national agencies, should do this. The NAASA members were to keep in touch with the working groups and coordinate work on the FPAs.

In 1999, progress by the working groups was slow.

At the beginning of the year, all agencies except CBHEMA had activated a working group. In April, NAASA provided the groups and Ministers with draft FPAs. By late spring, NAASA was worried by the slow pace of work and urged the working groups on.

In July, NAASA tabled a progress report at the annual federal-provincial agriculture ministers' meeting in Prince Albert (a meeting attended by the Council Chairperson). Ministers reconfirmed to the working groups the year-end deadline.

In August, CTMA and CFC identified some concerns and requested guidance from NAASA. The Council led a consensus building process among NAASA members to establish NAASA's position on each of the concerns. This was provided to both agencies in September. In a follow-up meeting convened by the Council, the two agencies told the NAASA and Council chairpersons that they needed a face-to-face meeting with the whole NAASA before proceeding. Such a meeting was finally possible in November, hosted by Council in Ottawa. After the meeting, the two agencies pronounced themselves able to move forward on their OAs.

Meanwhile, all the substantive provisions of the new FPAs for chicken and turkey were agreed to, with the only issue yet unresolved being that of Ministerial authority to withdraw a province from the national system for a commodity without concurrence of the provincial producer boards.

In 1999, CEMA and CBHEMA made no progress, as they needed to focus on resolving major internal issues before they could turn their attention to new OAs or FPAs.

In its November progress report to Deputy Ministers, NAASA noted that none of the FPAs would be ready by the deadline, but that work would continue in 2000.

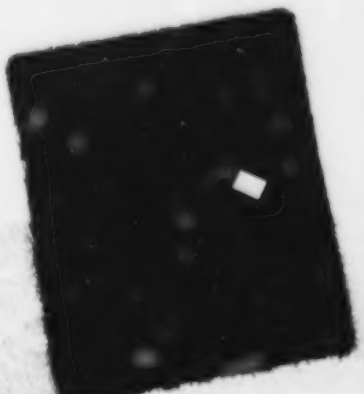

Council Chairperson Cynthia Currie addressing a meeting of the Chicken Farmers of Ontario.

FINAL NWT ENTRY TO EGG SYSTEM

Council took an active role on the final steps confirming entry by the Northwest Territories into the national system as a full and equal member of the CEMA.

Once the NWT government signed off on its marketing plan and regulations in early March, the federal government was able to complete the legal steps to bring the NWT in. In March, the Special Committee of the Governor-in-Council issued its Order to amend the CEMA Proclamation to include NWT. The amendment was registered in April and published in the Canada Gazette in May.

Council took the lead on this process by: tracking each stage, briefing the Minister, preparing the required Cabinet documents, steering them through approvals from the Minister and the Ministerial-level Steering Committee, and ensuring registration and insertion into the Canada Gazette.

By the end of the year, the NWT had appointed a member to CEMA's Board of Directors, but still needed to conclude a service agreement, as required by the NWT's marketing regulations. As a result, CEMA was not yet collecting levies on product produced in NWT and had not implemented an industrial product removal programme.

Keith Wilkinson, the NFPC's Director for Domestic Policy & Programs, with some of his correspondence in 1999 on NAASA and the FPA renewals.

PROMOTING
ALTERNATIVE DISPUTE RESOLUTION

Over the years some parts of the industry identified the need for more effective ways to resolve disputes in the poultry and egg sectors. This was again raised as an issue at the Council's 1998 Profitability Workshop.

The Farm Products Agencies Act (which established Council) gives Council the authority and mandate to deal with complaints about the operation of the supply management system for poultry and eggs. There is a formal process for doing so. While Council has streamlined the process, it is still simpler (and cheaper) if a dispute can be resolved before it enters the formal complaints process. Council has often facilitated meetings to attempt this.

Council decided to build on this approach to address the need expressed by the industry.

In 1999, Council took the lead in exploring recent developments in the field of alternative dispute resolution and how they might apply to the supply management system for poultry and eggs.

As part of this initiative, the Council Chairperson and a staff member attended two workshops on the subject presented through the University of Windsor Faculty of Law. Council staff also organized a full-day orientation and discussion session for the Council members.

Council assembled the results of its investigation in the Discussion Paper on Alternative Dispute Resolution, which was widely circulated in the sector and among the national commodity agencies. It was designed to be particularly useful to the commodity agency working groups charged with drafting Operating Agreements under the revised structure for renewed Federal-Provincial Agreements.

While no conclusions on a new dispute resolution mechanism was reached, the Canadian Poultry & Egg Processors Council developed a discussion paper on a proposed mechanism, which was circulated to the agencies.

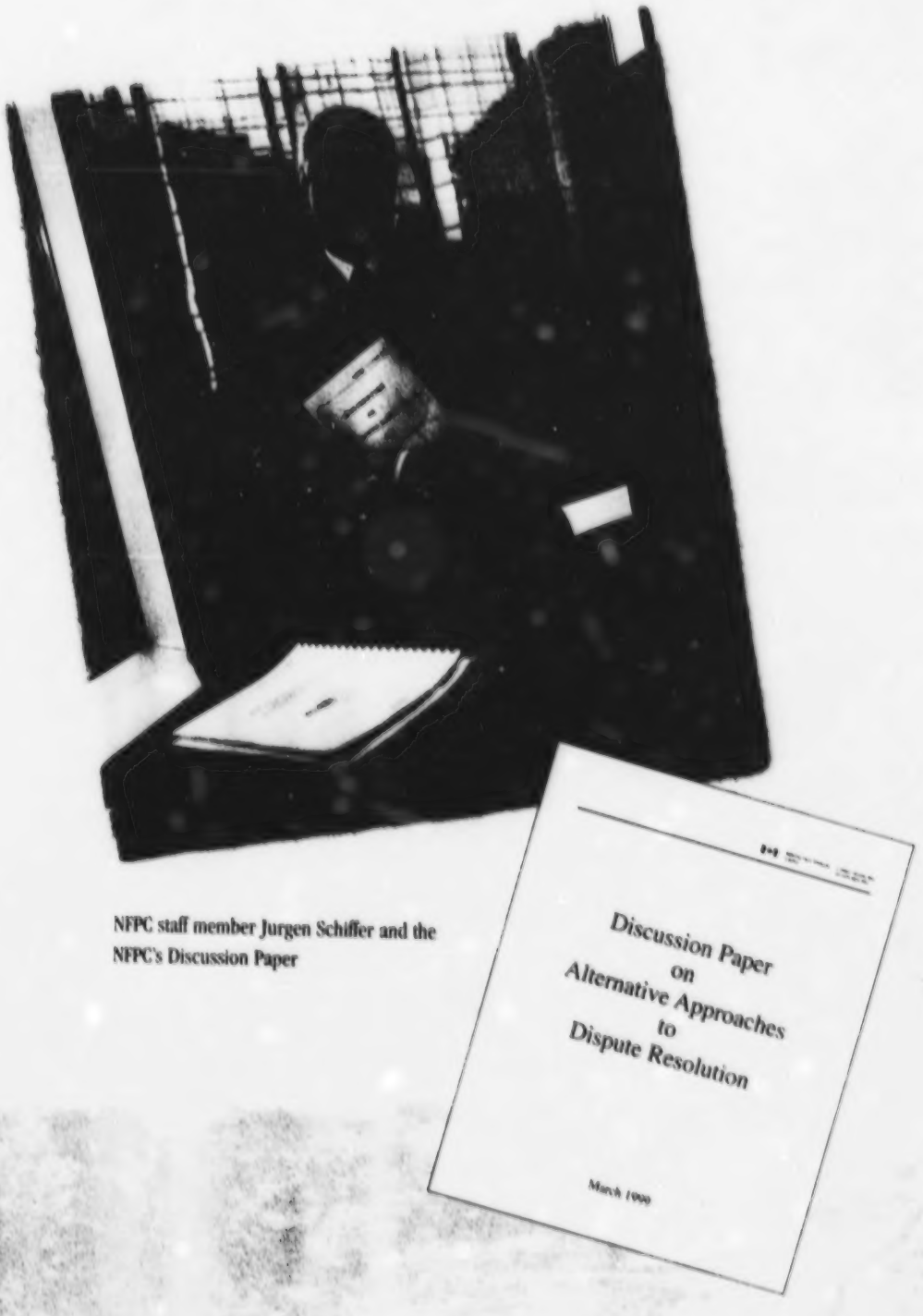

NFPC staff member Jurgen Schiffer and the NFPC's Discussion Paper

HOLDING

A COMPLAINT HEARING IN THE HATCHING EGG SECTOR

In June, the Council held an inquiry into a complaint by the provincial-level Ontario Broiler Hatching Egg Commission (OBHECC) against the national-level Canadian Broiler Hatching Egg Marketing Agency (CBHEMA). It is part of the Council's mandate to conduct a complaint hearing whenever an industry player claims to be adversely affected by a decision of a supply management agency.

OBHECC complained that CBHEMA failed to make provincial adjustments for imports in its quota allocation methodology that were consistent with the actual allocation of import permits by the Export and Import Control Bureau of the Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT).

The Council offered OBHECC and CBHEMA the opportunity to discuss various options for dealing with the complaint, one of which involved mediation by a neutral third party. However, OBHECC did not support mediation, arguing that previous attempts at mediation were not successful. So, the Council's Complaints Committee held hearings.

The Council's Complaint Committee presented its findings on various points of the economic, policy and legal arguments presented at the inquiry. It noted the difficulties OBHECC had over the past years to acquire adequate supplies of broiler hatching eggs. The Committee noted that, by not recognizing the reality of EICB's distribution of import permits, CBHEMA forced itself to develop a number of artificial means (usually involving financial transactions) to meet provincial market requirements. These additional costs, whether through a short-term quota leasing arrangement or a proposed permanent interprovincial quota purchase program, indicated the need to amend the allocation system.

The Committee concluded that resolution lay not so much in a ruling on the details of these artificial, "band-aid" solutions, but by the parties addressing fundamental problems with the allocation system. The Committee strongly recommended that a professional mediator be contracted.

CBHEMA did so and work began, under the watchful eye and encouragement of the Council, to the result already described under the Broiler Hatching Eggs section earlier in this Review.

Hearings Secretary Carola McWade, the NFPC's Director for Regulatory Affairs & Operations, with revised Complaint Guidelines.

IMPROVING
COMPLAINT GUIDELINES

Council continues to hear complaints from industry stakeholders against agency decisions.

Section 7(1)(f) of our Act says that Council will inquire into complaints made to it by any person or party affected by a decision made by an Agency. Typically, a hearing is convened and the Council appoints a Complaints Committee consisting of at least two Council members to hear the complaint. After a hearing is held by the Complaints Committee, a report with recommendations is submitted to the full Council for a decision.

In 1999, Council revised its Complaint Guidelines to simplify the process for submitting a complaint to Council. The previous Guidelines were quite inflexible in that a full submission had to be made to the Council at the time the complaint was filed.

The new Guidelines require only that persons or parties write to the Council stating the nature of the complaint, the grounds for filing it, and what they expect from the Council with regard to the complaint. If the Council decides to hold a hearing into the complaint, the complainant will be notified of the date and place for the hearing and the deadline for filing a full submission.

Other revisions included changing the time definitions in the Guidelines from business days to calendar days. Lastly, the Council formally included an encouragement to persons and parties that efforts be made to resolve disputes through alternative dispute resolution before they file a complaint with the Council.

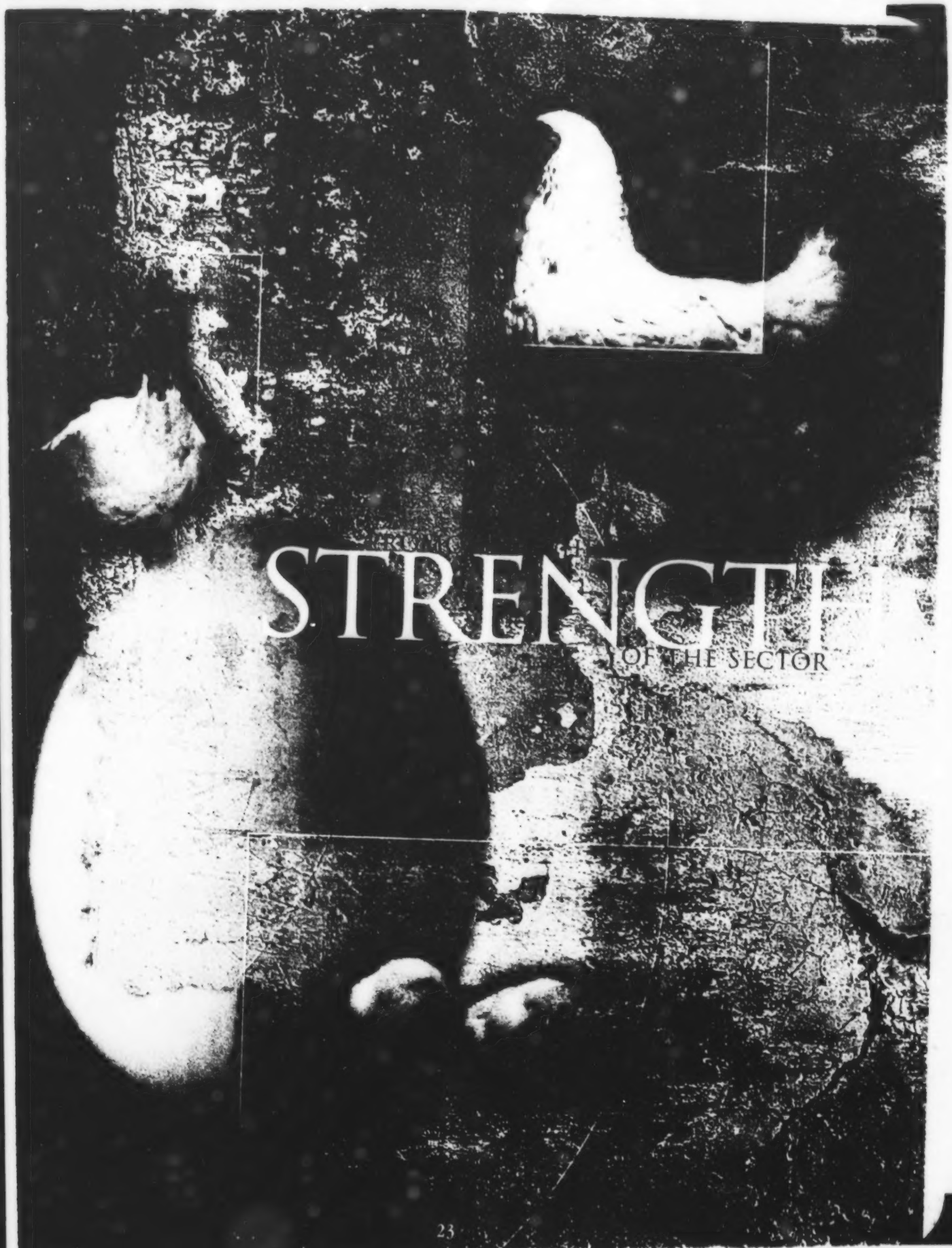
STRENGTH
OF THE SECTOR

INFORMING
& ADVISING OUR INDUSTRY & GOVERNMENT PARTNERS

Throughout the year, Council enhanced its role as a source of information and advice to both industry and government stakeholders.

Because it works daily with the poultry and egg industry, Council is in a unique position to provide the Minister and Department of Agriculture and Agri-Food with timely and relevant insights into the sector and its concerns. Conversely, Council provides a window into the federal government for poultry and egg industry stakeholders.

Council members and staff maintain regular liaison with a wide network of contacts and keep them updated on a wide range of subjects. Several times this year, Council briefed the Minister on industry developments and sought formal Ministerial guidance on certain points. Council contributed to federal deliberations on multilateral rules for investment and competition policy, and on new AAFC policies to support aboriginal agriculture. Through its newsletter and website, Council kept industry stakeholders regularly informed of interesting developments, notably in the US poultry and egg industries.

Trade policy issues were high on the Council's agenda. Trade policy issues were discussed at every regular Council meeting and in much of Council's outreach to industry and government during the year.

Council set out to be well-informed and to provide informed input on trade policy issues. In February, Council members and staff attended the USDA's Outlook Conference in Washington. In April, all Council participated in the pre-WTO federal-provincial conference "Towards an Agricultural Trade Position: Dialogue with Canadian Industry". Throughout the year, Council provided the Minister with advice, as Canada developed its WTO negotiating position on agriculture, peaking with November preparations for the Seattle ministerial meeting. Despite the failure to launch a new WTO round in Seattle, work will continue in 2000 and Council will have an active part.

Council also set out to share information on trade policy issues. In May, Council hosted a special meeting of poultry and egg industry stakeholders with James Schroeder, the Deputy Secretary of Farm and Foreign Agricultural Services at the U.S. Department of Agriculture. Twice Council briefed Chinese government delegations: in June, for a large group of Chinese officials interested in the regulation of agricultural markets in Canada and again in October when a smaller group of Chinese agricultural officials came to Ottawa to learn about Canada's approach to implementing its WTO commitments. In November, Council organized a special meeting of poultry and egg industry stakeholders to hear trade officials discuss the WTO's decision on Canada's dairy export programs.

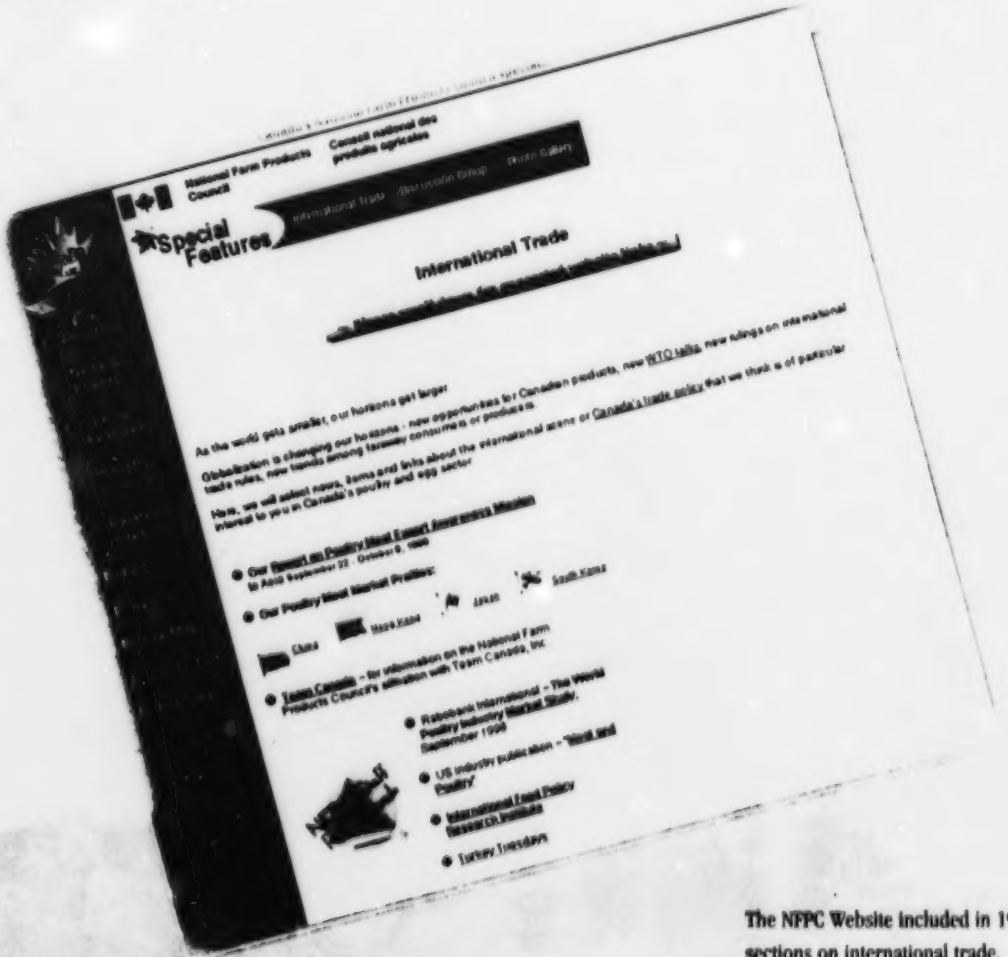

The NFPC Website included in 1999 new sections on international trade.

RAISING
EXPORT AWARENESS

The Council is a member of Team Canada Inc., the partnership of government agencies that is the starting point for guidance on export readiness, export market intelligence and export promotion programmes. Export awareness is a regular element of Council's outreach and information-sharing in the sector.

In 1999, the major project was the first-ever Canadian Poultry Meat Export Awareness Mission to Shanghai, Hong Kong, Seoul, Tokyo and Osaka, September 22 to October 8.

It was organized by the Council in cooperation with Agriculture and Agri-food Canada, the Canadian Poultry and Egg Processors Council, and Canada's Embassies and Consulates in the region. It was partially funded under the Agri-Food Trade 2000 program.

The mission aimed (1) to assess the potential of these Asian markets for expanded sales of Canadian poultry meat products (both chicken and turkey), and (2) to communicate the findings to the Canadian poultry meat industry.

Mission members represented a cross-section of producers, processors, traders, sectoral associations, as well as Council members and staff.

They met poultry processing companies, poultry meat importers and distributers, poultry industry associations, foodservice operators, government officials. They visited retail outlets and the traditional streetside "wet markets". They attended two food industry trade shows (*Food China 1999* in Shanghai and *Hoteres and Foodex Kansai 1999* in

Osaka). In many of their meetings, mission members made presentations on the Canadian poultry meat industry and its products. In Hong Kong, a formal presentation was given to an invited audience of local traders.

The mission fully met its first aim by gathering a considerable amount of information on poultry meat markets in China, Hong Kong, Korea and Japan. Many mission members were surprised by the sophistication and pace of change in the poultry meat industries and markets of these countries, both in terms of production capacity and technological development and in terms of consumer trends.

As for the second aim, Council prepared a mission report with input from the mission members. The report was widely circulated to the industry and posted on the Council website, along with four detailed market studies of the countries. Council sought interest for the mission from sectoral media, and several mission members gave interviews. Council also developed an audio-visual presentation on the mission's activities and findings for mission members to use in their presentations at industry meetings in the coming months. Council hosted a follow-up meeting of the mission members in December and a working group was formed to engage in the on-going work resulting from the mission.

Chairperson Cynthia Currie and Mr. Shizu Fukuda of Z. Kuroda Ltd., a satisfied Japanese importer of Canadian poultry.

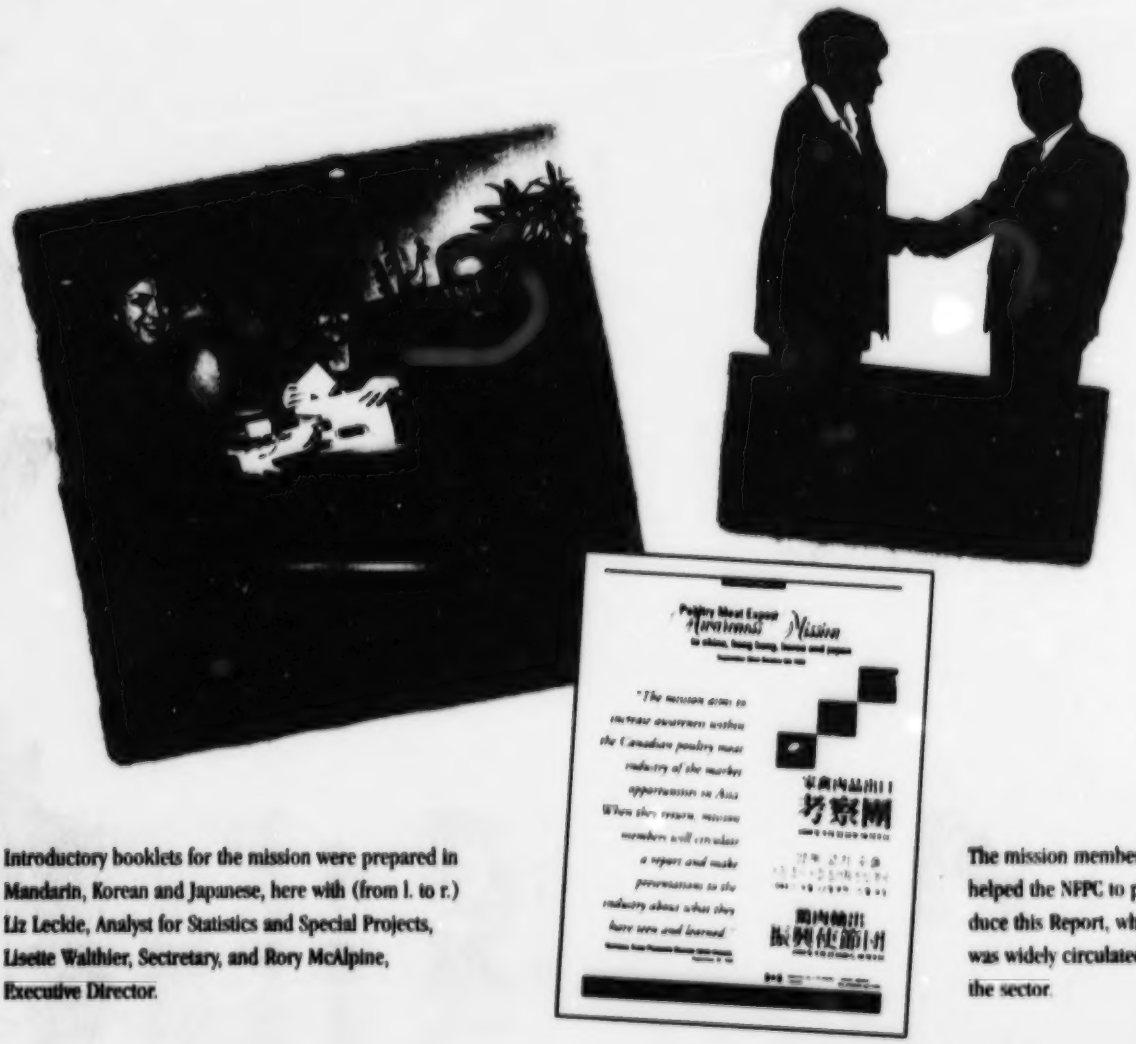

Introductory booklets for the mission were prepared in Mandarin, Korean and Japanese, here with (from l. to r.) Liz Leckie, Analyst for Statistics and Special Projects, Lisette Walthier, Secretary, and Rory McAlpine, Executive Director.

The mission members helped the NFPC to produce this Report, which was widely circulated in the sector.

SHARING BEST PRACTICES

Council gives importance to initiatives (by others or our own) that discover and share information useful to the industry. For example, Council was one of the sponsors of the Poultry Industry Council's October conference on animal health. Council also directed members of the sector towards other sources of support and financing for such initiatives, such as through AAFC programmes.

Among our own initiatives is on-going work on Cost of Production Guidelines (COP). The Council's Cost of Production Guidelines (produced late in the autumn of 1998) were further disseminated in the sector and made available via the Council website.

CEMA decided that its Cost of Production Committee will work with the Council on COP Guidelines. While some issues of cost and resources were still to be settled, CEMA intended that this be the base from which it would conduct its national COP survey of its members in 2000.

Council is interested in this field as part of its mandate both to strengthen the efficiency and competitiveness of the industry and to have due regard for the interests of producers, industry stakeholders and consumers. Council first developed COP Guidelines in 1984 and has amended them over the years to reflect changing business practices and estimation techniques.

Benchmarking is another area of interest to Council. At the Council's "Growing the Industry Profitably" workshop in autumn 1998, the four commodity sectors all identified the need for benchmarking at both the producer and processor levels. In the spring of 1999, Council produced a paper on benchmarking. The paper discussed current concepts, advantages and disadvantages and identified sources of funding that help industries to introduce benchmarking. The broiler hatching sector completed their look at benchmarking in 1998. The turkey sector made good use of this focus on benchmarking for its own work during 1999, and the chicken sector has benchmarking in its strategic plan.

Executive Director Rory McAlpine and Commodity Advisor Robert Botsford with the NFPC's paper on Benchmarking.

POSSIBLE APPLICATION FOR FIRST PROMOTION/RESEARCH AGENCY

It is the Council's mandate to look into the benefits of establishing a promotion and research agency at the written request of one or more associations representing a significant number of primary producers. In 1999, the Canadian Cattlemen's Association (CCA) was preparing such a request and the Council was preparing to receive it.

The Farm Products Agencies Act provides for the establishment of both marketing and promotion-research agencies for farm products. Originally, the legislation had not allowed for the latter, but that was changed in 1993.

A promotion-research agency, as defined under the Act, can conduct primary production research, new product development, advertising and promotion, nutritional research and consumer education. To do this, it is funded by levies (or "check-offs") paid by domestic producers and, perhaps, levies on imports. Levies can be mandatory or

NFPC prepares to receive an application for a new beef promotion/research agency: here (l. to r.): Carola McWade, Louise Séguin, Pierre Bigras and Carole Hotte.

refundable. All farm products are eligible to have such an agency, including wheat and barley regulated under the Canadian Wheat Board Act.

If the Council receives a formal request or application, it must conduct at least one public hearing to examine the validity of a proposal, to determine the level of producer support, and to determine whether the establishment of such an agency would be in the public interest. The Council then would make its recommendations to the Minister of Agriculture and Agri-Food. The Council might suggest the terms of a promotion and research plan that an agency would be authorized to implement, or the powers that an agency could hold under the Act.

Since 1993, various commodity groups have explored the possibility of creating a national promotion/research agency, but none has yet been established.

In July of 1999, the Council was notified by the Canadian Cattlemen's Association (CCA) to expect a proposal for a Canadian Beef Cattle Research, Market Development and Promotion Agency. The CCA was working closely with Agriculture and Agri-Food Canada to develop a complete proposal.

In anticipation, Council staff began preparations for public hearings. Council staff also met with the CCA Executive to explain the hearing process and requirements of the Farm Products Agencies Act.

In 1999, Council staff also began work with Markets and Industry Services Branch of AAFC to produce a user-friendly information kit on promotion-research agencies, to be available early in the year 2000.

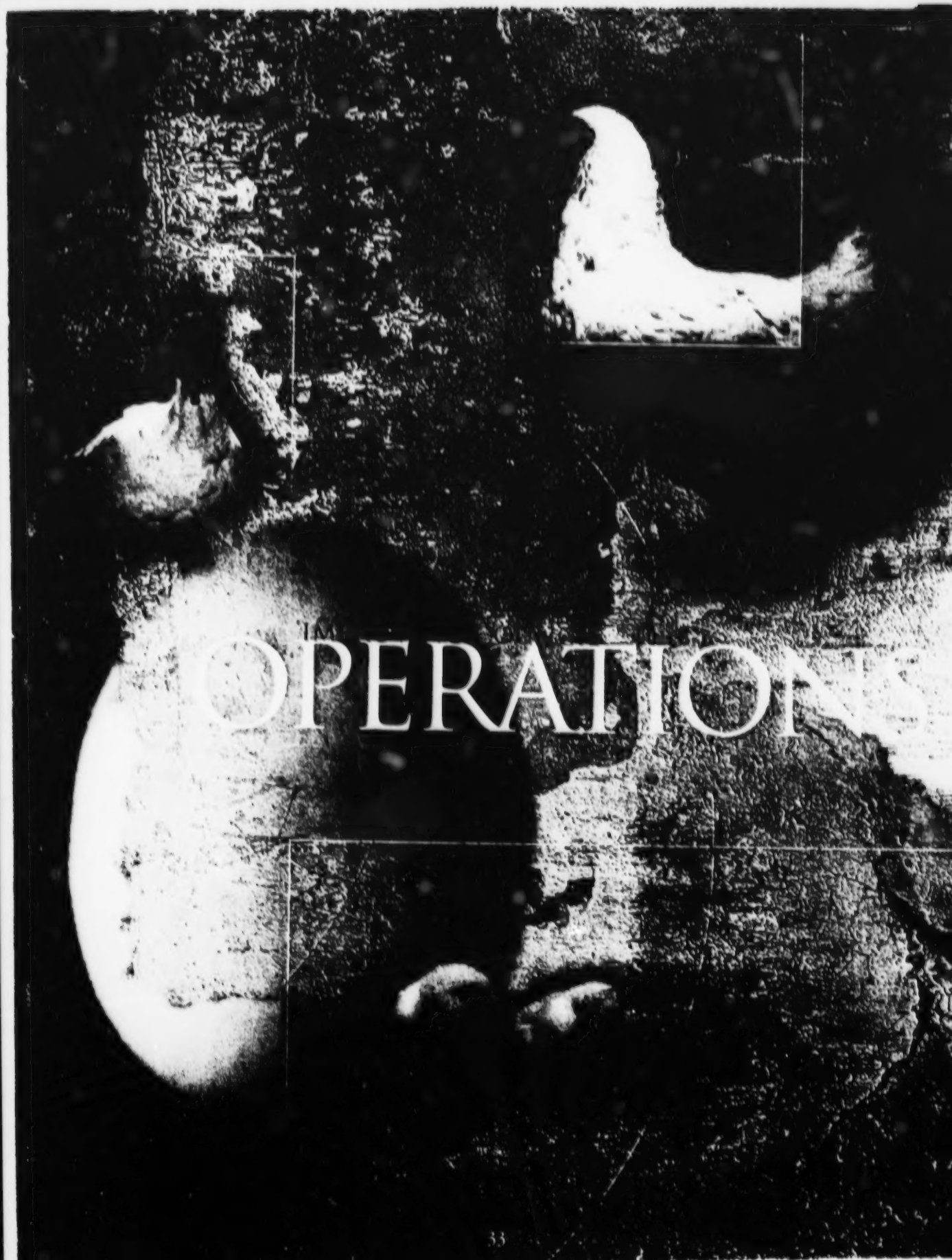
OPERATION

INTEGRATING
EFFORTS WITH FEDERAL PARTNERS

As a federal agency under the Minister of Agriculture and Agri-food, Council is an active member of the Agriculture and Agri-food Portfolio Coordination Working Group. The Working Group's other members are the Department of Agriculture and Agri-food Canada (AAFC), the Canadian Food Inspection Agency, Farm Credit Corporation, the Canadian Wheat Board, the Canadian Grain Commission and the Canadian Dairy Commission. During 1999, the Group developed a portfolio reporting calendar, agreed on a joint list of issues for environmental scanning, discussed Ministerial priorities across the portfolio and provided advice to the Minister on trade policy issues. The Council Chairperson also meets periodically with the other portfolio agency heads.

Council is one of 22 federal government departments and agencies that belong to Team Canada Inc. (TCI). TCI is a unique "virtual" trade agency that co-ordinates the export development programs and services of its members, and provides a single window of service to Canadian exporters. Council is represented on the TCI Management Board and on the Deputy Ministerial Committee on International Business Development which gives broad strategic direction to TCI. During 1999, TCI further enhanced its very popular web site http://exportsource.gc.ca, produced an excellent step-by-step guide to exporting and generally improved the coordination of programs and services among its members. Council's Export Awareness Mission to Asia was promoted as a Team Canada Inc. event.

In addition to these formal co-ordination mechanisms, Council has active contact with a wide range of federal and provincial government partners.

Of course, the Council Chairperson and staff are in contact with Agriculture and Agri-food Canada almost daily, especially with the Minister's office, the Deputy Minister's office, Market and Industry Services Branch, Policy Branch, Corporate Services Branch and Communications Branch. The Council Executive Director also attends the AAFC's weekly "Heads Up" Committee meeting.

The Minister met in February with Council and in April visited with Council staff for a briefing on Council business and issues for these supply-managed sectors. He also had a presentation on the Council's young Website and the Council's new (and first) Annual Review.

Assistant Deputy Minister Andrew Graham, Corporate Services Branch, met with the Council members in April to provide an overview of the Minister's and the Department's priorities for the coming year. In November, Mr. Gordon Richardson of the Market and Industry Services Branch presented to the Council members the Department's export marketing development strategy.

The Department of Foreign Affairs and International Trade (DFAIT) is another important government partner. DFAIT is responsible for trade policy and administering import quotas for poultry and eggs. Council is a member of DFAIT's Chicken and Turkey Tariff Quota Advisory Committee.

Minister Vanclief visits the NFPC, here with Chairperson Cynthia Currie and last year's Annual Review, just hot off the press.

IMPLEMENTING
THE COMMUNICATIONS PLAN

"The National Farm Products Council? Never heard of it. What does it do, anyway?"

In 1997, the Council's first communications officer in many years was facing a challenge. This was a typical response even from within the supply managed sectors and some government agriculture circles!

So, 1997-1998 saw a whirlwind of first-time projects, laying a foundation of work well begun: print material, a Website, corporate identity design, structured outreach through speaking engagements and media interviews, media tracking, publicity support for Council initiatives.

The most important, though, was no doubt the Communications Plan. It set out how the Council would make itself better known for what it was, but also set down ideas on what the Council could be.

1999 saw continued implementation of the communications plan. The first in this series of Annual Reviews came out in March. Communications work supported the Poultry Meat Export Awareness Mission to Asia and spread the word in the industry. Better use was made of the Website, with an improving architecture, and new sections on international trade and Council complaints guidelines. Council consolidated better connections of outreach and information- sharing with other government departments, with industry associations, and with the commodity agencies at national and provincial levels.

At the end of 1999, the Council may not have won "top-of-mind recall", but it was starting to win a little different reaction:

"That was useful information. I didn't know the Council did all that..."

Some communications outreach in 1999:

an improved Website (here, the technical team John Kirk and contractor Shawna Savoie)

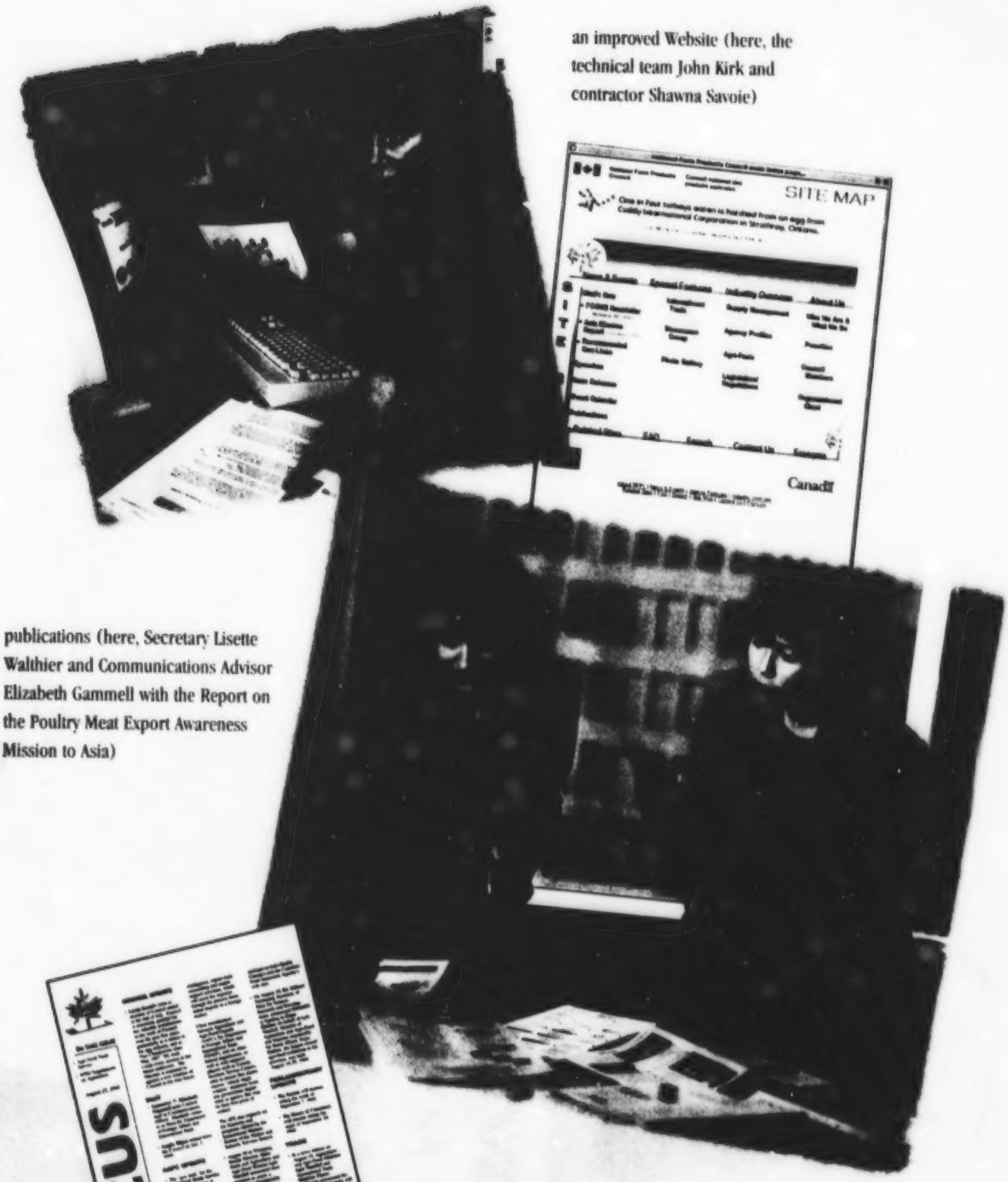

publications (here, Secretary Lisette Walthier and Communications Advisor Elizabeth Gammell with the Report on the Poultry Meat Export Awareness Mission to Asia)

the biweekly Focus newsletter

COUNCIL OPERATIONS: MORE IMPROVEMENTS

AGRICULTURAL PRODUCTS MARKETING ACT (APMA)

The Council's mandate under the APMA goes beyond the supply-managed poultry and egg commodity sectors. The Council shares responsibility for this with the Policy Branch of AAFC.

A commodity association (in a province, for example) may levy producers and use that money for such purposes as research, product development and consumer education, but it must be authorized to do so. The federal government has constitutional authority over such marketings on product moving between provinces or in export trade. A provincial government has authority over marketings within that province.

The APMA allows the federal government to delegate some of its authority over interprovincial or export trade to a province's commodity agency or commission. This generally happens when a province creates or amends its own provisions for marketings of a commodity in the province. It makes sense for the one body to administer

NFPC staff (r. to l.) Jurgen Schiffer, John Kirk and Liz Leckie discuss work on an improved poultry statistics data base.

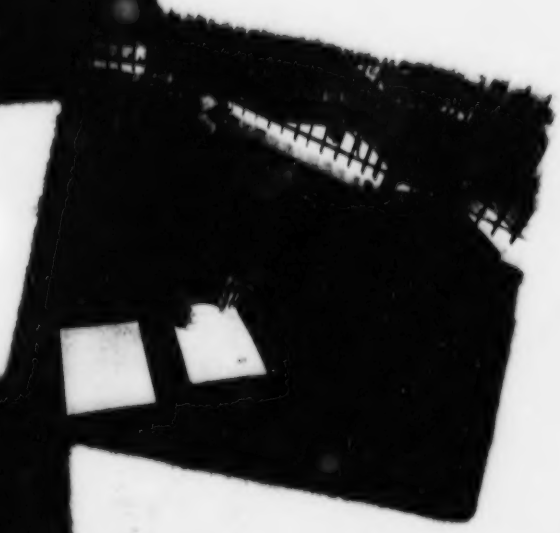

Special policy advisor Dick Robinson and Executive Director Rory McAlpine and the status review.

Administrative staff (l. to r.) Louise Séguin, Carola McWade and Lise Leduc go over budget plans.

complementary provincial and federal powers. With an APMA delegation order, the provincial body can act as agent to administer the federal authority.

More than eighty boards and commissions across Canada use the APMA.

Council's job is to act as liaison with provincial boards and commissions who wish to apply for a delegation order or to process orders and regulations made under the APMA. Council provides them information and guidance, and steers their submissions through the regulatory process.

In 1999, the Council worked on 3 applications for delegation orders, which required Cabinet approval, and 6 requests for orders and regulations made pursuant to the Act.

IMPROVED DATA BASE

Another project for 1999 was a renewed poultry statistics database project. In November, NFPC reached agreement with CBHEMA and AAFC (Policy Branch and Market and Industry Services Branch) to redevelop together the query programs for chicken, turkey and stewing hen statistics. The program will allow users to build custom queries for various data series, time periods and geographic areas. The system will use AAFC's Poultry Statistics Databases as its source of information. CBHEMA hired a consultant to improve efficiency and utility, plus ensure Y2K compliance. The resulting software will also be Internet-ready, should Council decide to offer this service to the sector via the NFPC website.

REVIEWING COUNCIL STATUS

The Council is unique among federal agencies in that it has independent status under the Minister of Agriculture and Agri-food, yet receives its funding from Parliament via the Department of Agriculture and Agri-Food's Votes. In September 1999, a special policy advisor was seconded from Agriculture and Agri-food Canada to the Council to head a review of Council's status and identify the pros and cons of continuing this arrangement. Work is expected to continue on this review until March 2000.

STAFFING ACTIONS

In 1999, three vacancies were filled on a permanent basis: the Analyst for Statistics and Special Projects, the Communications Officer, and the Assistant to the Chairperson and Executive Director. One job swap and one secondment to AAFC were also underway, so that Council staff could gain additional expertise in policy development and information to bring back to Council. A recruit from a private sector technical college was filling a term position to assist in website development.

UNIVERSAL CLASSIFICATION STANDARD

Following Treasury Board's plan to have all government jobs classified according to the Universal Classification Standard, Council rewrote all job descriptions in the UCS format, and submitted them to the Department for evaluation according to the new standard. Preliminary results are expected by February 2000, with final conversion scheduled for March 31, 2000.

E-FILING

A working group of staff was established to review the electronic filing system on the local area network within the Council. The objective is to develop a standard naming protocol for all shared files and to establish policies and procedures for all NFPC staff. The group was to present its recommendations in a report in January 2000.

TRAINING

The Council is committed to providing training and development opportunities for its employees. All employees are annually given the opportunity to identify courses to improve work skills and are also asked to identify areas of interest leading to personal and career development. Employees then work with managers to pursue these goals through various educational opportunities. A special training plan and budget has been established.

Most courses in 1999 focused on informatics, a recognition that these skills need to be constantly upgraded in today's workplace. As an overall development opportunity, Council organised a one day career planning workshop in May 1999, for all employees.

BUDGET PLANNING

Council staff implemented a new format for internal budget reporting to senior management and continue to work closely with financial planning officers at AAFC to ensure that financial resources are managed properly.

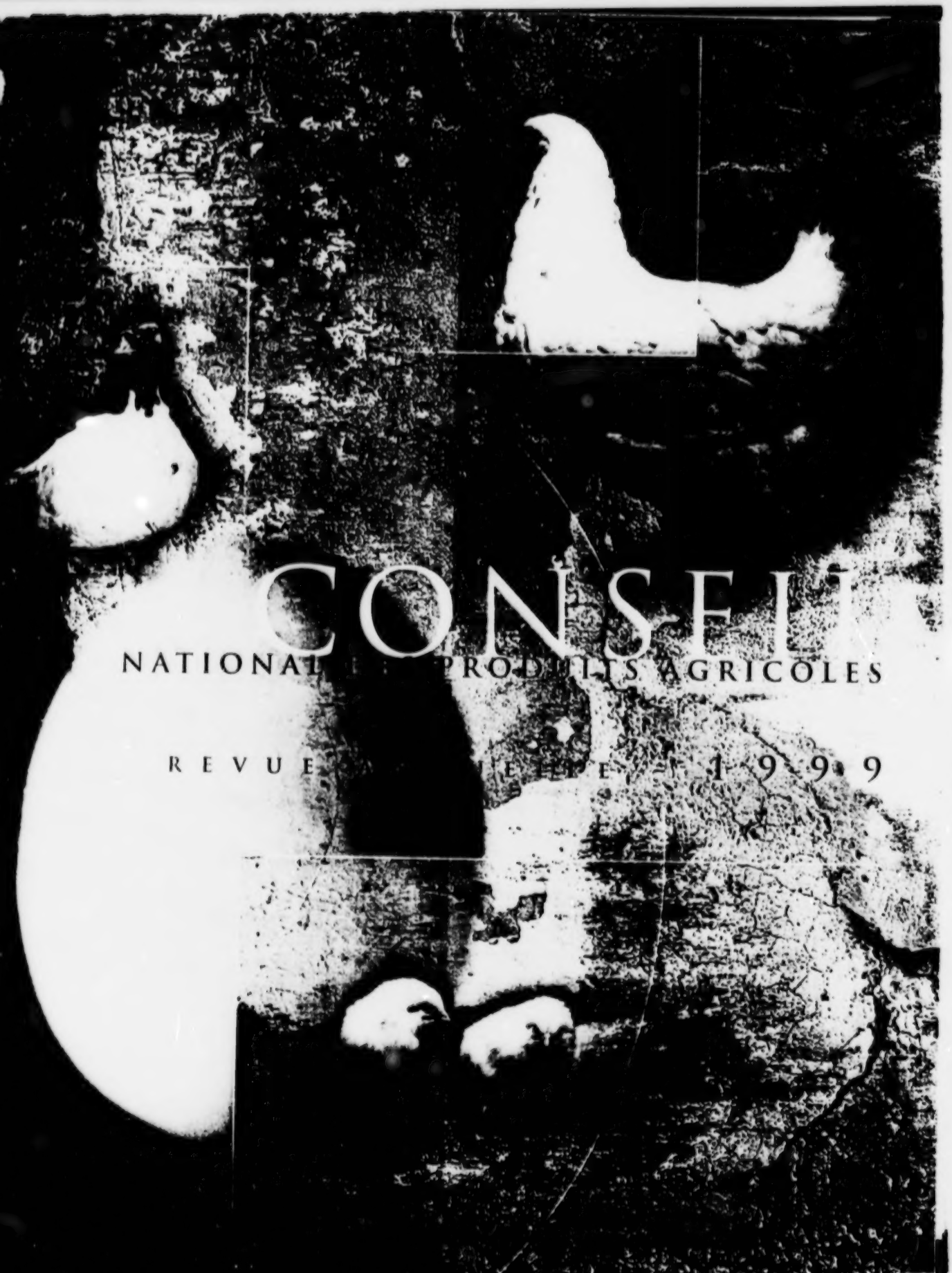

CONSEIL

NATIONAL [illegible] PRODUITS AGRICOLES

REVUE [illegible] 1999

MISSION :

Veiller à ce que le régime national de
stion de l'offre préserve l'équilibre entre
intérêts de tous les intervenants, depuis
producteurs jusqu'aux consommateurs.

MANDAT :

Conseiller le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire sur toute question concernant les offices établis en application de la Loi, tout en préservant et stimulant l'efficacité et la compétitivité du secteur agricole.

Contrôler les activités des offices de commercialisation pour veiller à ce qu'ils accomplissent les objectifs énoncés dans la Loi.

Travailler avec les offices à promouvoir une commercialisation plus efficace des produits agricoles sur le marché interprovincial et le marché d'exportation.

Travailler avec les offices de promotion et de recherche pour faire de la recherche sur la production primaire et pour promouvoir les produits agricoles réglementés.

LETTRE AU MINISTRE

L'honorable Lyle Vanclief, c.p., député
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Ottawa (Ontario)

Monsieur le Ministre,

Regarder à l'extérieur, regarder à l'intérieur.

Voilà les thèmes qui ont marqué les événements et les activités de cette année au Conseil national des produits agricoles, comme vous le verrez dans notre Revue annuelle pour 1999.

Nos activités étaient axées sur :

- le suivi du régime de gestion de l'offre pour la volaille et les oeufs;
- la promotion du dynamisme du secteur;
- l'amélioration de nos propres activités.

Pour nous, regarder à l'extérieur signifiait l'intensification des contacts avec tous les segments de l'industrie et l'écoute de leurs besoins. Cela signifiait attirer l'attention sur les développements qui, au Canada ou à l'étranger, pouvaient affecter le secteur de la volaille et des oeufs. Cela signifiait qu'il fallait élargir nos horizons par la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie et partager nos nouvelles connaissances avec le secteur au Canada.

Regarder à l'intérieur signifiait pour nous une rigoureuse concentration sur la façon dont nous pouvions le plus efficacement aider le secteur à coopérer pour réaliser plus efficacement ses objectifs communs. Cela signifiait canaliser les énergies vers le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux, vers d'autres méthodes de règlement des différends et vers l'adoption des meilleures pratiques. Il signifiait mettre en place des lignes directrices améliorées pour entendre les plaintes. Et il signifiait intégrer nos efforts à ceux de nos partenaires gouvernementaux d'Équipe Canada inc., de l'Association nationale des régies agroalimentaires (fédérale et provinciales) et des autres segments du portefeuille fédéral de l'agriculture.

En rétrospect, nous nous sommes appliqués à élargir le cadre de la contribution que le Conseil pouvait apporter au secteur. Nous avons établi des buts dépassant les prescriptions législatives et assumé un rôle de chef de file. Nous maintenons le cap sur la réalisation des objectifs que nous avons poursuivis en 1999. Nous entendons réaliser plus pleinement ces mêmes buts en l'an 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

Cynthia Currie

Édifice Canada, 10e étage,
344, rue Slater
Ottawa (Ontario)
K1R 7Y3
Téléphone : (613) 995-6752
Télécopieur : (613) 995-2097
Site web : http://www.nfpc-cnpa.gc.ca
Courrier électronique : nfpcweb@em.agr.ca

© Ministre des Travaux publics et des
Services gouvernementaux Canada, 2000

Numéro de catalogue A99-2/1999
ISBN 0-662-64737-8

Conseil national des produits agricoles
National Farm Products Council

Canada

TABLE DES MATIÈRES

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE 3

LES MEMBRES DU CONSEIL 6

SUIVI DU RÉGIME DE GESTION DE L'OFFRE POUR LA VOLAILLE ET LES OEUFS

- Fonctionnement du secteur : 10
  - Dindon 11
  - Poulet 12
  - Oeufs de consommation 12
  - Oeufs d'incubation de poulet à chair 14
  - Autres segments du secteur 14
- Travail avec les provinces et les T.N.-O. 16
- Promotion d'autres mécanismes de règlement des différends 18
- Audience d'une plainte dans le secteur des oeufs d'incubation 20
- Amélioration des lignes directrices du Conseil sur les plaintes 22

PROMOTION DU DYNAMISME DU SECTEUR

- Informer et conseiller nos partenaires de l'industrie et du gouvernement 24
- Sensibilisation à l'exportation 26
- Partage des meilleures pratiques 28
- Demande de création du premier office de promotion et de recherche 30

AMÉLIORATION DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

- Intégration de nos efforts à ceux de nos partenaires fédéraux 34
- Mise en oeuvre du plan de communication 36
- Autres améliorations 38

Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie - à la foire de Shanghai

Le membre du Conseil Ron O'Connor dans un supermarché asiatique

Le 9 membres du Conseil national des produits agricoles

MESSAGE
DE LA PRÉSIDENTE

L'année écoulée a définitivement nécessité une vision claire, non édulcorée!

En 1999, nous sommes allés jusqu'à examiner les étagères de supermarché à Shanghai, mais nous avons apporté tout autant de soins aux rouages de la méthode utilisée pour répartir le contingent intérieur d'oeufs d'incubation.

Nous avons regardé à l'extérieur pour comprendre les incidences que pouvaient avoir sur nos secteurs les pressions externes et les possibilités commerciales intérieures ou étrangères. Nous avons regardé à l'intérieur pour voir comment nos secteurs pouvaient rester dynamiques malgré les pressions internes et assurer le fonctionnement harmonieux et responsable des régimes de gestion de l'offre.

Nous, les neuf membres du Conseil, avons considéré notre rôle comme dépassant les strictes prescriptions d'une loi ou les lignes d'un organigramme. Nous nous sommes aperçus que nous étions bien placés pour indiquer au secteur plusieures voies à suivre, la façon de résoudre les problèmes et les façons de renforcer la coopération entre les intervenants du secteur.

Nous n'avons pas hésité à éveiller les autres à la réalité, à les sensibiliser aux problèmes et aux débouchés, même quand ils auraient peut-être préféré rester confortablement dans l'ignorance! Les structures de commercialisation mises sur pied dans le passé ne sont pas nécessairement celles qu'il nous faudra dans le futur. Le régime de gestion de l'offre et les secteurs qu'il régit doivent subir - et subissent d'ailleurs - un renouvellement continu. Quand tout fonctionne bien, les secteurs se renouvellent eux-mêmes selon une vision claire et concertée. C'est ce que nous voulons les aider à faire.

Les membres du Conseil (de g. à d.) :
John (Sandy) McCurrach, Paul Ouellette,
Anne Chong Hill, David Coburn, le vice-président
Ron O'Connor, membre exécutif
Raymond Clouthier, Lorraine Arnett,
la présidente Cynthia Currie, Michel Veillette

Pour nous, il s'agit d'une année non seulement d'examen mais aussi d'action. Dans la présente Revue annuelle, nous examinons ce que nous avions planifié de faire et la façon dont nous l'avons réalisé.

Nous croyons qu'il serait utile de commencer par un bref examen de ce qu'est le Conseil et du contexte dans lequel nous avons travaillé cette année.

Ce qu'est le Conseil

Le Conseil national des produits agricoles est un organisme fédéral relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Il compte neuf membres, y compris une présidente à temps plein, et est appuyé par un effectif à temps plein de quelque 16 personnes.

Le Conseil a été créé en 1972 afin de surveiller les régimes nationaux de commercialisation de gestion de l'offre pour les produits agricoles canadiens, sauf les produits laitiers que régit la Commission canadienne du lait. En outre, le Conseil a pour mission de faire le suivi de la création et du fonctionnement de tout office canadien de promotion et de recherche en matière de produits agricoles (aucun n'existe encore, mais cela pourrait bientôt changer). En réglementation de la commercialisation de produits agricoles, le Conseil partage la responsabilité de certains aspects de la coordination des pouvoirs entre les niveaux fédéral et provincial.

Actuellement, quatre produits (à part les produits laitiers) sont régis par un régime de gestion de l'offre : le dindon, le poulet, les oeufs de consommation et les oeufs d'incubation de poulet à chair. Pour chacun de ces produits, existent un office canadien et un réseau d'offices provinciaux. Les offices canadiens contrôlent l'offre et certains aspects de la commercialisation de ces produits au Canada, de sorte que les besoins intérieurs soient toujours satisfaits.

Le rôle du Conseil est de veiller à ce que le régime de gestion de l'offre fonctionne en tenant compte de l'intérêt de chaque intervenant, tant les producteurs que les transformateurs, les surtransformateurs et les consommateurs. Nous ne pouvons pas prendre de décision pour un secteur, mais nous pouvons l'empêcher de mettre en oeuvre une décision qui mènerait à un mauvais fonctionnement ou qui ne respecterait pas l'équilibre entre les intérêts des intervenants, et nous pouvons sensibiliser le secteur aux améliorations, aux problèmes et aux débouchés.

Le contexte dans lequel nous avons fonctionné

Les Canadiens ont beaucoup entendu parler de la politique agricole du Canada en 1999, et la gestion de l'offre constitue un important volet de cette politique.

Au cours des préparatifs en vue de la réunion de l'OMC à Seattle en novembre, les Canadiens ont discuté de ce que devrait être la position du pays à l'ouverture de la nouvelle série de négociations. Suite à l'impasse de la réunion de Seattle, l'attention est rapidement revenue aux conséquences pour les agriculteurs canadiens. Il en est résulté un examen de l'état de l'agriculture au pays, des familles d'agriculteurs et de leurs communautés, tant pour les secteurs régis par la gestion de l'offre que pour les autres.

Tout au long de ces développements, notre ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a réaffirmé l'engagement du gouvernement fédéral envers le régime de gestion de l'offre.

Qu'est-ce que cela signifie pour moi et pour mes collègues du CNPA?

Cela signifie que nous appuyons les secteurs régis par la gestion de l'offre et que nous travaillons avec eux, de sorte qu'ils puissent prendre eux-mêmes les décisions et les mesures nécessaires pour satisfaire aux besoins du marché, tant intérieur qu'étranger.

Pour nous, cela signifie un renouvellement continu du système, sans complaisance. C'est pourquoi nous avons fortement incité les secteurs à renouveler et à assouplir leur propre accord fédéral-provincial, et nous continuons d'ailleurs à le faire.

Cela signifie que nous avons pris l'initiative de trouver les moyens de renforcer ces secteurs, d'accroître la coopération au sein de ces secteurs et entre les divers niveaux de gouvernement. Cela peut signifier de nouvelles façons de faire, de nouveaux modes de communication et l'acceptation des risques qui accompagnent tout changement. Nous avons, donc, encouragé de meilleures méthodes de règlement des différends, la créativité dans le processus de répartition de la croissance des marchés et l'analyse comparative des meilleures pratiques pour le secteur.

Cela signifie un examen des réalités mondiales, qu'elles soient positives ou négatives. C'est pourquoi nous avons piloté une mission de l'industrie en Chine, à Hong Kong, au Japon et en Corée afin de constater la situation là-bas et les incidences possibles de cette réalité pour notre industrie de la viande de volaille à tous les niveaux.

Cela signifie prendre le temps de prévoir ce qui nous attend, d'examiner le mandat et les ressources avec lesquels nous, au Conseil, devons composer et de déterminer où nous pouvons contribuer davantage. Cela pourrait exiger une nouvelle souplesse dans la façon dont nous interprétons notre rôle. Ainsi, nous avons pris l'initiative à titre de fournisseur d'information, en qualité de forum de discussion sur la politique commerciale à adopter pour cette nouvelle série de négociations de l'OMC et comme facilitateur du règlement des différends entre les divers intervenants du secteur.

Le travail et ceux qui l'ont accompli

Dans les pages qui suivent, vous pourrez en apprendre davantage au sujet de nombreux projets, problèmes et initiatives auxquels ont travaillé les membres et le personnel du Conseil.

Nous avons pu accomplir toutes ces réalisations grâce à la crédibilité, aux perspectives éclairées et à la vaste gamme d'expériences que les membres du Conseil ont collectivement apportées à nos réunions. Nous avons pu nous préparer à accomplir efficacement notre travail et à en faire le suivi grâce à l'analyse approfondie, aux conseils judicieux et aux capacités organisationnelles dynamiques du personnel du Conseil.

Veuillez continuer votre lecture et constater ce que nous avons accompli en 1999.

LES MEMBRES DU CONSEIL

Le Conseil national des produits agricoles comprend entre trois et neuf membres.

Les membres sont nommés par décret, (c'est-à-dire recommandés par le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et nommés par le premier ministre) pour des mandats de trois à cinq ans. Les membres sont choisis de sorte que, collectivement, ils apportent les connaissances et les perspectives globales du secteur de la volaille et des oeufs, tant pour les divers segments de l'industrie agroalimentaire que pour les diverses régions du pays.

Les membres prennent des décisions clés concernant le fonctionnement du régime de gestion de l'offre, notamment par l'approbation préalable des ordonnances et règlements des offices canadiens, et par l'audition des plaintes officiellement déposées. Chaque membre fait le suivi d'un office particulier ou d'un segment de l'industrie et

PROFIL DES MEMBRES

Cynthia Currie, présidente
Mandat : mai 1997 - 31 mars 2002
Cynthia Currie est née à Georgetown, en Guyane. Avant sa nomination au poste de présidente du Conseil, elle était directrice générale de l'Office canadien de commercialisation du poulet (maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada). Elle a également été membre du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire et du Groupe de consultation sectorielle sur le commerce extérieur – produits agroalimentaires et boissons.

Ron O'Connor, vice-président
Mandat : janvier 1998 - janvier 2001
Ron O'Connor est originaire de Shelburne (Ontario). Il est le propriétaire exploitant de Irm-Ron Farms Ltd. Il est un ancien membre du Conseil d'administration des Producteurs de poulets de l'Ontario, dont il a été le président en 1996-1997.

Lorraine Arnett, membre
Mandat : octobre 1999 - octobre 2001
Lorraine Arnett vient de Durham (Ontario). Avec ses partenaires familiaux, elle possède et exploite une petite ferme de polyculture comprenant un poulailler de poulet à griller d'une superficie de 10 000 pieds carrés. Elle est contrôleure de la Bert Fisher Farms Ltd., de Fisher Feeds Ltd. et de sociétés affiliées à Listowel (Ontario).

Anne Chong Hill, membre
Mandat : juin 1998 - juin 2001
Anne Chong Hill est présidente de la Global Commerce Development Inc., une société dont les actions sont cotées en bourse et qui chapeaute les filiales alimentaires Global Gourmet Foods Inc. en Colombie-Britannique et Premier Meats International Inc. en Alberta. En plus de promouvoir avec dynamisme l'industrie agroalimentaire canadienne et ses exportations, Mme Hill est membre du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire.

Raymond Cloutier, membre
Mandat : juin 1998 - juin 2001
Originaire de Ste-Foy (Québec), Raymond Cloutier a été pendant de nombreuses années directeur de la politique commerciale au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. En 1997, il a été décoré à titre de Commandeur de l'Ordre du mérite agricole, avec mention Très grand mérite spécial.

David Coburn, membre
Mandat : janvier 1998 - janvier 2001
David Coburn est originaire et résident de Keswick (Nouveau-Brunswick). Il est directeur de W.B. Coburn & Sons, une exploitation agricole familiale qui en est à sa sixième génération. Ancien président de la Fédération de l'agriculture du Nouveau-Brunswick, il a été lauréat du prix «Outstanding Young Farmers of Atlantic Canada» en 1995 et a été nommé agrégé honoraire du Nova Scotia Agricultural College en 1999.

John A. (Sandy) McCurrach, membre
Mandat : juin 1998 - juin 2001
Sandy McCurrach, de Kamloops (Colombie-Britannique), est propriétaire et président de Purity Feed Co. Ltd., et propriétaire et directeur de Jamieson Creek Ranch. C'est un ancien producteur de dindon et un ancien membre exécutif de diverses organisations du secteur agroalimentaire.

Paul Ouellette, membre
Mandat : janvier 1997 - janvier 2001
Originaire de Marieville (Québec), Paul Ouellette a été fondateur et associé de plusieurs entreprises de distribution de la volaille. Il est ancien président du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, ainsi que de l'Association des abattoirs avicoles du Québec dont il a longtemps siégé au conseil d'administration.

Michel Veillette, membre
Mandat : janvier 1997 - janvier 2003
Né à St-Maurice (Québec), Michel Veillette est président du Conseil de l'industrie laitière du Québec et aussi directeur national de la Crèmerie des Trois-Rivières limitée. Il a été député fédéral de mai 1979 à septembre 1984 et a occupé le poste de secrétaire parlementaire du ministre de la Consommation et des Affaires commerciales.

Linda Boxall
Mandat : juillet 1994 - juillet 1999
Vice-présidente : mai 1997 - juillet 1999
Linda Boxall est née à Regina (Saskatchewan), où elle a grandi également. Elle possède et exploite une ferme céréalière dans cette province. Elle est également présidente de Sunshine International, de L.B. Café Inc. et
de V.I.P. Special Event Catering.

présente un compte rendu sur les développements lors des réunions mensuelles. Ils sont mis au courant des questions touchant le secteur et le régime de gestion de l'offre. Ils examinent les initiatives visant à promouvoir le dynamisme du secteur et à résoudre les problèmes. Ils prennent des décisions concernant les conseils stratégiques à donner au ministre.

La présidente est la seule membre à temps plein et elle est appuyée par un vice-président et par le personnel à temps plein du Conseil.

ACTIVITÉS EN 1999

En 1999, les membres du Conseil ont exprimé leurs remerciements et leur appréciation envers la vice-présidente Linda Boxall, dont le mandat a pris fin en juillet. Elle était membre du Conseil depuis juillet 1994.

Le membre du Conseil Ron O'Connor a donc été nommé à la vice-présidence.

Une nouvelle membre, Lorraine Arnett, s'est jointe au Conseil le 19 octobre, venant combler le poste ainsi libéré.

En 1999, le Conseil s'est réuni 12 fois (y compris cinq téléconférences et une réunion dans la ville de Québec). Le Comité exécutif s'est réuni huit fois. Le Conseil a approuvé au préalable 17 ordonnances ou règlements : quatre ordonnances sur les redevances à payer, 12 règlements sur le contingentement et une ordonnance sur les permis. Il a entendu une plainte officielle. Les membres du Conseil ont suivi une séance d'orientation d'une journée entière concernant les autres mécanismes de règlement des différends. Ils ont reçu des séances de formation et mis en place une série de conversations régulières avec les représentants du secteur et des secteurs connexes, qu'ils invitent aux réunions du Conseil concernant les questions d'intérêt pour les secteurs régis par la gestion de l'offre.

Les membres du Conseil ont procédé eux-mêmes à la diffusion d'information concernant le Conseil et ses activités. Lors d'événements organisés par les associations du secteur tout au long de l'année, ils ont donné des mises à jour concernant les activités du Conseil. Plusieurs membres du Conseil ont participé à la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie au mois d'octobre et ont donné des exposés de suivi ainsi que des entrevues aux médias.

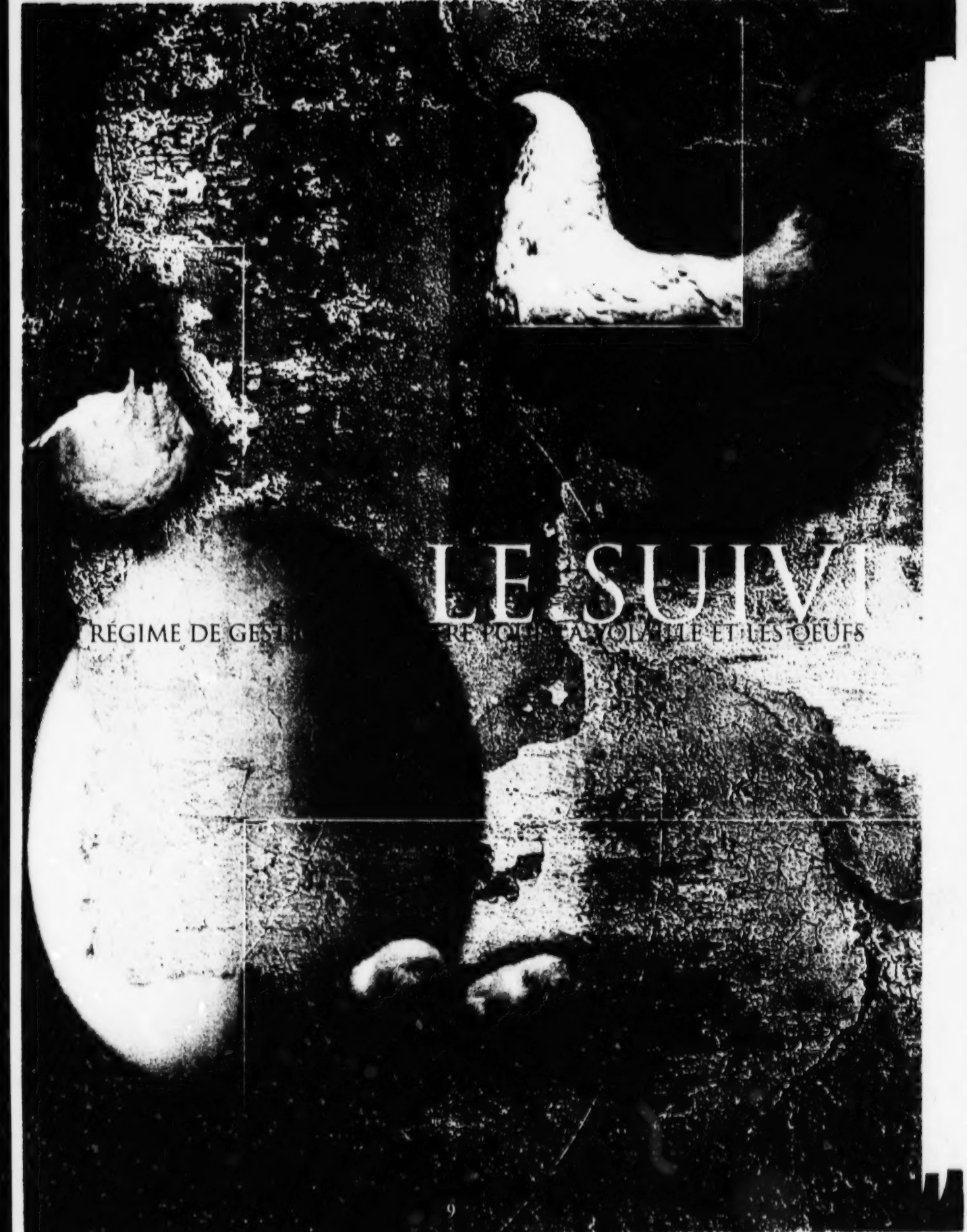
LE SUIV
RÉGIME DE GES
RE PO
A VOL
LE ET LES ŒUFS

FONCTIONNEMENT DU SECTEUR

TRAVAIL AVEC LES OFFICES CANADIENS

En vertu de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil doit veiller à ce qu'un office accomplisse ses fonctions de façon à promouvoir la production et la commercialisation dans l'industrie de façon à en accroître l'efficacité et la compétitivité, et de veiller aux intérêts tant des producteurs que des consommateurs.

Le Canada compte quatre offices sectoriels : l'Office canadien de commercialisation du dindon, les Producteurs de poulet du Canada, l'Office canadien de commercialisation des oeufs et l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair.

Le Conseil examine les ordonnances sur les redevances à payer et les règlements sur le contingentement proposés par tout office au cours de l'année. L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD), par exemple, propose habituellement deux règlements sur le contingentement et une ordonnance sur les redevances à payer chaque année. Une fois qu'un office canadien a décidé de prendre une ordonnance ou un règlement, il expédie d'abord l'ordonnance ou le règlement proposé au Bureau du Conseil privé pour qu'il l'« estampille » et fait parvenir une copie de l'ébauche au personnel du Conseil. Si le Bureau du Conseil privé convient que la proposition est conforme à la *Loi sur les textes réglementaires*, il « estampille » l'ordonnance ou le règlement. L'ordonnance ou le règlement est alors expédié au Conseil, où le personnel l'évalue et présente son analyse aux membres du Conseil. Les membres du Conseil décident alors s'il y a lieu de donner à l'ordonnance ou au règlement leur « approbation préalable » (c.-à-d. « préalable » à la mise en oeuvre par l'office).

Les membres et le personnel du Conseil participent aux activités des offices et aux réunions de leur conseil d'administration, où ils présentent sur une base régulière une mise à jour des activités du Conseil et répondent aux questions concernant les procédures et les pouvoirs du Conseil et les dispositions de la *Loi sur les offices des produits agricoles*. Les membres du comité exécutif d'un office sont fréquemment invités à rencontrer le Conseil pour expliquer leurs initiatives et les motifs à l'appui de leurs ordonnances et règlements.

DINDON

L'Office canadien de commercialisation du dindon (OCCD) a été créé en 1973 pour gérer l'offre de dindon au Canada. Son Conseil d'administration comprend huit membres provinciaux représentant les producteurs, deux membres représentant les transformateurs de premier cycle et un membre représentant les transformateurs de deuxième cycle (ou surtransformateurs).

Le rôle et le travail du Conseil concernant l'OCCD suivent le mode ordinaire de fonctionnement d'un office de produits agricoles. Chaque année, il se présente des questions ou des projets spéciaux pour chaque office canadien de commercialisation.

En 1999, à l'assemblée générale annuelle de l'OCCD en mars, la présidente du Conseil, Cynthia Currie, a félicité cet office qui fêtait son 25e anniversaire. Un important projet de l'OCCD à l'occasion de son anniversaire était le renouvellement en profondeur de sa politique de répartition du contingent, y compris un vaste processus de consultations à l'échelle du secteur. Les membres du Conseil ont reçu une session d'information détaillée de la part de l'OCCD à la fin de l'année concernant la souplesse et la stabilité que la nouvelle politique de répartition du contingent apportera au régime de commercialisation.

En outre, le Conseil a collaboré avec l'OCCD à intégrer les modifications à son Ordonnance sur les redevances à payer. Ces modifications visaient à assurer que les redevances perçues des producteurs aux fins de commercialisation du dindon au sein d'une province, entre les provinces et sur les marchés d'exportation soient intégrées dans l'Ordonnance sur les redevances à payer présentée au Conseil aux fins d'approbation préalable. Cela s'appliquait à l'ordonnance seulement et non pas au processus utilisé pour percevoir et remettre les redevances versées par les producteurs.

Les analyses comparatives dans le secteur du dindon ont suscité un intérêt croissant en 1999 suite aux initiatives entreprises par le Conseil en 1998 concernant ce type d'analyse (l'atelier en novembre 1998, des discussions et un document connexe au printemps 1999). L'un des résultats de cela est l'étude conjointe sur l'analyse comparative réalisée par l'OCCD et le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) par l'entremise de leur Fédération canadienne du dindon. Cette étude consistait à examiner les secteurs canadiens et américains de la production et de la transformation de premier cycle du dindon et devait arriver à terme en janvier 2000.

Le Conseil appuie avec enthousiasme les initiatives comme l'étude comparative réalisée conjointement par les producteurs de l'OCCD et les transformateurs du CCTOV. Un autre projet conjoint était la campagne de promotion du Dindon le mardi auprès des consommateurs. Les résultats pour la première année de cette campagne ont été diffusés en 1999 et ils font état d'un bond

. Les conseillers en denrées du CNPA (de g. à d.) : Robert Botsford (régimes d'oeufs de consommation et d'oeufs d'incubation de poulet à chair, qui participe à un échange de postes avec Agriculture et Agroalimentaire Canada durant une partie de 1999), Jurgen Schiffer (régimes de la viande de dindon et de poulet) et Denis Rhéaume (qui a changé de poste avec Robert Botsford durant une partie de 1999)

dans le nombre de visites au site web de l'OCCD et d'une augmentation de 5,5 p. 100 dans l'écoulement du dindon sur le marché intérieur durant l'intervalle de mai à octobre 1999 par rapport à la période correspondante de 1998. L'OCCD continuera à faire le suivi de l'usage et des attitudes afin d'obtenir plus de résultats. Ce genre de coopération à l'échelle du secteur a fourni des renseignements pratiques à l'industrie et profité à tous les intervenants.

POULET

L'office maintenant appelé Producteurs de poulet du Canada (PPC) a été créé en 1978 pour gérer l'offre de poulet au Canada. Son conseil d'administration formé de 14 membres compte des agriculteurs nommés chaque année par les offices provinciaux de commercialisation signataires de l'Accord fédéral-provincial (AFP) qui a servi à créer les PPC. (La C.-B. n'est pas signataire de l'AFP, mais participe au régime de gestion de l'offre et siège d'ailleurs au conseil d'administration.) Les administrateurs non agriculteurs (un pour l'industrie de la restauration, un pour l'industrie de la surtransformation, deux pour l'industrie de la transformation) sont nommés pour un mandat de deux ans par leur association nationale respective.

Tout au long de 1999, le Conseil a suivi de très près la façon dont les PPC rajustent le plafond national établi en vertu de son Entente nationale sur l'allocation (ENA) et la façon dont cet office établit les besoins provinciaux qui servent de base aux contingents pour chaque période. Plusieurs fois, le Conseil a exprimé ses quelques préoccupations aux PPC. Le plafond était établi sans analyse à l'appui. Le contingent pour la période constituait tout simplement la somme des besoins exprimés par les producteurs provinciaux, ce qui dépassait considérablement la demande estimative des groupes d'intervenants en aval.

Le Conseil était satisfait de ce que l'Office entreprenne un examen de son ENA durant l'année et apporte les améliorations nécessaires pour préserver le dynamisme du système.

Le Conseil a effectué un suivi rigoureux du risque que les offices du poulet de la C.-B. et de l'Alberta puissent se retirer du régime national de gestion de l'offre. L'Alberta a signifié aux PPC le 31 décembre 1999 son intention de se retirer de l'Accord fédéral-provincial du poulet, retrait qui entrera en vigueur le 31 décembre 2000. Les mesures prises par l'Alberta faisaient suite à l'incertitude concernant la future participation de la C.-B. au régime à cause du différend entre les producteurs et les transformateurs concernant le programme d'exportation de la C.-B. Cet avis peut être annulé en tout temps jusqu'à la fin de février 2000. À la fin de 1999, le Conseil était prêt à offrir les services de facilitation qui pourraient être utiles.

Le Conseil a participé aux discussions concernant la politique sur les modifications proposées au régime de contingents tarifaires pour le poulet, qu'applique le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI). Après plusieurs mois de consultations, une nouvelle politique a été proposée, mais elle ne plaisait pas à tous les intervenants de l'industrie. En décembre, cette proposition a été retirée et, à la fin de 1999, le MAECI s'appliquait à obtenir un consensus dans l'industrie concernant une nouvelle démarche. Le Conseil continuera à travailler en ce sens en l'an 2000.

Le Conseil a rencontré sur une base régulière le Comité exécutif de l'Office. Ce dernier lui a donné des mises à jour sur une base régulière concernant ses progrès en élaboration de son plan stratégique à long terme. Le plan comprenait une importante étude sur les attitudes des consommateurs et sur l'usage du poulet ainsi que de nouvelles et ambitieuses cibles de consommation de poulet. Si la cible de consommation plus élevée sur le marché intérieur (30 kg par personne) est atteinte, cette hausse sera accompagnée d'un accroissement de la quantité de produits à exporter, d'où la nécessité de trouver des débouchés stratégiques sur les marchés d'exportations. En outre, l'Office a réalisé des progrès en élaboration d'un nouvel accord fédéral-provincial.

OEUFS DE CONSOMMATION

L'Office canadien de commercialisation des oeufs (OCCO) gère l'offre d'oeufs au Canada depuis sa création en 1972. Son Conseil d'administration comprend les représentants des offices de commercialisation des dix provinces signataires et des Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.), trois représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et un représentant de l'Association des consommateurs du Canada. Les T.N.-O. sont devenus membres à part entière de l'OCCO en 1999, comme on l'explique plus loin dans la section de l'adhésion des T.N.-O.

Outre l'examen des ordonnances et règlements proposés par l'OCCO aux fins d'approbation préalable, le Conseil a repéré et encouragé des améliorations au processus de planification à long terme du secteur, en plus de faciliter les communications entre cet organisme national et ses signataires provinciaux.

Ainsi, par exemple, à compter de la fin de 1998, le Conseil a incité l'OCCO à élaborer une stratégie d'exportation à long terme sur laquelle il pouvait appuyer un programme cohérent et uniforme « Produire aux fins d'exportation ». Le Conseil a aussi exprimé quelques préoccupations concernant la façon dont l'OCCO appliquait le critère en sus de la base énoncé dans sa Proclamation initiale, lorsqu'il attribue les accroissements du contingent.

Le Conseil a observé un malaise croissant parmi les signataires provinciaux concernant le contingentement et d'autres questions. En février, le Conseil a facilité une réunion entre l'OCCO, la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario (l'homologue provincial du Conseil) et les Producteurs d'oeufs de l'Ontario afin d'examiner les préoccupations de l'Ontario concernant la méthode de répartition du contingent en sus de la base utilisée par l'OCCO. En mars, le Conseil a facilité une réunion entre l'OCCO et l'Office des producteurs du Québec, qui s'était retiré du programme national d'élimination des produits industriels et avait cessé de verser ses redevances.

À la lumière de ces développements et de ses propres préoccupations, le Conseil a suggéré qu'un facilitateur indépendant soit engagé afin d'aider l'Office canadien à résoudre ses difficultés. Cette suggestion a été acceptée, et le Conseil a envoyé un représentant pour participer aux séances à titre d'observateur. Les recommandations issues de ces séances ont été adoptées en juillet par le Conseil d'administration de l'OCCO. L'un des résultats clés était une importante étude sur les politiques et programmes d'exportation de l'OCCO, qui a été remise à l'automne. Le Québec a recommencé à verser ses redevances, mais a refusé de verser les anciennes redevances accumulées jusqu'à ce que les recommandations soient mises en oeuvre dans une plus grande mesure.

À l'automne, l'Alberta a déclaré qu'il n'appuyait pas la formule intérimaire de répartition du contingent en sus de la base et a présenté une demande d'accroissement de son contingent, comme l'ont fait l'Ontario et le Manitoba. L'Alberta aussi s'est retirée du

Le Comité exécutif de l'OCCO avec les membres du Conseil

Représentants du CCTOV en discussion avec le CNPA

programme d'élimination des produits industriels et a cessé de verser son prélèvement administratif à l'OCCO.

En novembre, l'OCCO a été incapable de conclure une entente concernant la répartition du contingent pour l'an 2000, et il a alors demandé d'approuver une prorogation de deux mois pour l'Ordonnance sur les redevances à payer et le Règlement sur le contingentement existants pendant qu'il poursuivait ses efforts pour conclure une entente. Le Conseil a approuvé avec réticence cette prorogation d'abord pour l'Ordonnance sur les redevances à payer et ensuite pour le Règlement sur le contingentement, mais a exprimé de nombreuses préoccupations concernant le contingentement et l'approvisionnement, que l'Office doit néanmoins résoudre de toute urgence avant que de nouveaux règlements ou de nouvelles ordonnances ne puissent être examinés.

Tout au long de l'année, le Conseil a communiqué très activement, presque quotidiennement, avec l'OCCO. Les membres et la présidente du Conseil ont rencontré plusieurs fois au cours de l'année le Comité exécutif de l'OCCO.

OEUFS D'INCUBATION DE POULET À CHAIR

Créé en 1986, l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC) gère l'offre d'oeufs d'incubation de poulet à chair au Canada. Les sept membres du Conseil d'administration comprennent des représentants des cinq offices provinciaux de commercialisation (Québec, Ontario, Manitoba, Alberta et C.-B.) ainsi que deux représentants nommés par décret (postes vacants depuis 1996 et 1998 respectivement).

En 1999, l'attention du Conseil a été centrée principalement sur 1) une plainte officielle déposée devant le Conseil par la Commission ontarienne de commercialisation des oeufs d'incubation et des poussins de poulets à griller contre l'OCCOIPC et la façon dont cet office intègre les importations dans son processus de contingentement d'oeufs d'incubation, 2) les audiences officielles tenues pour résoudre la plainte et produire ses recommandations officielles (décrites de façon plus détaillée dans une section ultérieure de la présente Revue), 3) la diffusion de ses conclusions et recommandations dans le rapport d'audience publié en juin et 4) le suivi de l'application des recommandations du Conseil par le secteur.

En septembre, le Conseil a été incapable d'approuver au préalable le Règlement sur le contingentement proposé par l'OCCOIPC pour l'an 2000 car ce dernier n'était pas conforme aux constatations et recommandations du rapport d'audience.

L'OCCOIPC a accepté la recommandation du Conseil visant à engager un médiateur professionnel. Toutefois, malgré un travail considérable et de nombreux déplacements entre les intervenants au cours de l'automne, le médiateur n'a réalisé aucun progrès et son engagement a pris fin. Le Conseil a rencontré fréquemment l'Office durant cette période et lui a prodigué encouragement et conseils.

À la fin de l'année, une entente a été proposée par les cinq membres du Conseil d'administration de l'OCCOIPC, mais pas à temps pour que les nouveaux règlements et les nouvelles ordonnances puissent être présentés au Conseil. Ainsi, l'Office a commencé la nouvelle année sans règlement de contingentement, sans ordonnance sur les redevances à payer et sans les autres règlements concernés, mais préparait de nouvelles propositions aux fins d'approbation préalable par le Conseil.

AUTRES SEGMENTS DU SECTEUR

Le Conseil reste en contact régulier avec les autres organismes du secteur de la volaille et des oeufs, qu'il invite d'ailleurs à participer à ses discussions et initiatives conjointes.

En juin, le Conseil a invité les représentants du Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles (CCTOV) et l'Association canadienne des surtransformateurs de volailles (ACSV) à sa réunion à Québec avec le comité exécutif de chacun des offices canadiens de commercialisation. Le sujet principal était la position commerciale dont avaient convenue les producteurs et les transformateurs et qui devait être présentée au gouvernement du Canada concernant les prochaines négociations commerciales de l'OMC.

Les représentants de l'ACSV, M. Robert deValk et M. Jeff McHaffie, se sont joints de nouveau aux membres du Conseil en novembre pour des discussions qui comprenaient entre autres les résultats de la récente audience tenue par la Commission de commercialisation des produits agricoles de l'Ontario concernant le contingent de poulet alloué aux transformateurs de l'Ontario et l'appui de l'ACSV aux modifications proposées dans l'application du régime de contingents tarifaires pour le poulet en l'an 2000 et au-delà.

Les représentants de l'Association canadienne des restaurateurs et des services alimentaires (ACRSA) ont rencontré le Conseil en septembre pour discuter principalement de l'industrie du poulet au Canada. Les points précis qui ont été abordés comprenaient le régime national de contingentement du poulet, la compétitivité dans l'industrie du poulet particulièrement en ce qui a trait à la méthode d'attribution de quantités de produits aux transformateurs de l'Ontario, et le document de discussion de l'ACRSA concernant les négociations de l'OMC sur les produits agricoles.

En septembre aussi, le directeur général du Conseil canadien de commercialisation agroalimentaire (CCCA), M. Myles Frossi, a présenté le mandat, la vision et le plan d'action proposé du CCCA.

Le Conseil entreprend des initiatives de concert avec les offices canadiens et d'autres organismes du secteur, comme la Mission de la volaille en Asie :

André Gravel, Producteurs de poulet du Canada, à Shanghai

Dennis Billo, Office canadien de commercialisation du dindon, au Japon

Bob Anderson, Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles, à Hong Kong

TRAVAIL AVEC LES PROVINCES ET LES T.N.-O.

Le Conseil reste en contact et travaille avec les intervenants du régime de gestion de l'offre au niveau provincial/territorial.

Parfois, ce travail est officieux et s'exerce lors des rapports avec les offices de commercialisation provinciaux ou territorial. Les membres du Conseil assistent à l'assemblée générale annuelle de la plupart des offices provinciaux de commercialisation afin de rester en contact avec les développements à ce niveau. Parmi les autres exemples de coopération avec les groupes au niveau provincial en 1999, le Conseil a été un commanditaire de l'encart placé dans les médias pour célébrer le 50e anniversaire de l'Union des producteurs agricoles et il a offert sa place aux Producteurs d'oeufs de l'Ontario lors d'une célébration de la communauté agricole à Ottawa.

À d'autres occasions, le travail du Conseil est de nature officielle et prend la forme de projets à long terme avec les gouvernements provinciaux ou territorial.

ANRA

La relation au niveau national entre le Conseil et les quatre offices canadiens de commercialisation (OCCD, PPC, OCCO et OCCOIPC) comprend un pendant dans chaque province et, pour les oeufs de consommation maintenant, dans les Territoires du Nord-Ouest.

Les régies agroalimentaires mises sur pied par les gouvernements provinciaux et territorial forment avec le Conseil l'Association nationale des régies agroalimentaires (ANRA). L'ANRA est la principale voie que le Conseil utilise pour son travail et ses consultations avec les provinces. Le Conseil en est un membre actif, y apportant de considérables connaissances de base, préparant du matériel pour les rapports conjoints, contribuant aux communications conjointes, organisant des réunions et repérant les mesures à prendre.

En 1999, l'ANRA a tenu trois réunions officielles en plus de nombreuses téléconférences.

RENOUVELLEMENT DES ACCORDS FÉDÉRAUX-PROVINCIAUX

En 1999, un important projet de l'ANRA était de faciliter le renouvellement des accords fédéraux-provinciaux (AFPs), qui régissent la gestion de l'offre dans les secteurs, avant l'échéance du 31 décembre 1999 établie par les ministres de l'Agriculture fédéral et provinciaux en 1998. Ces accords harmonisent les pouvoirs fédéraux et provinciaux afin de permettre aux offices canadiens de réglementer efficacement la commercialisation des produits au sein d'une province, entre provinces et sur les marchés d'exportation.

Le renouvellement vise à dissocier des accords fédéraux-provinciaux les aspects détaillés que comporte leur fonctionnement. Le transfert de ces aspects détaillés à une entente opérationnelle (EO) distincte permettrait de leur apporter des modifications au moyen d'un processus moins onéreux. Ainsi, les nouveaux accords fédéraux-provinciaux serviraient principalement à décrire les rapports juridiques entre les pouvoirs fédéraux et provinciaux.

Avant que tout AFP puisse être conclu, une nouvelle EO doit d'abord être élaborée. En 1998, les ministres ont décidé que les groupes de travail sur les denrées établis par les offices canadiens devaient y procéder. Les membres de l'ANRA devaient rester en contact avec les groupes de travail et coordonner l'élaboration des AFP.

En 1999, les groupes de travail n'ont guère progressé.

Au début de l'année, tous les offices canadiens, sauf l'OCCOIPC, avaient mis sur pied leur groupe de travail. En avril, l'ANRA a remis aux groupes de travail et aux ministres des ébauches d'AFP. À la fin du printemps, l'ANRA était préoccupée par la lenteur du rythme de travail et a incité les groupes de travail à accélérer le pas.

En juillet, l'ANRA a déposé un rapport intérimaire à la réunion annuelle des ministres de l'Agriculture fédéral et provinciaux à Prince Albert (à laquelle a assisté la présidente du Conseil). Les ministres ont confirmé de nouveau, aux Groupes de travail, l'échéance de la fin de l'année.

En août, l'OCCD et les PPC ont exprimé certaines préoccupations et demandé de l'orientation à l'ANRA. Le Conseil a amené les membres de l'ANRA à établir un consensus visant à énoncer la position de l'ANRA concernant chaque préoccupation soulevée. Cette réponse a été communiquée aux deux offices en septembre. Lors d'une réunion de suivi convoquée par le Conseil, les deux offices ont dit aux présidents de l'ANRA et du Conseil qu'ils devaient tenir une réunion en personne avec l'ANRA en entier avant de procéder plus avant. Cette réunion n'a été possible qu'en novembre et a été organisée par le Conseil à Ottawa. Après la réunion, les deux offices se sont dits en mesure de reprendre l'élaboration de leur EO respective.

Entre temps, toutes les dispositions de fond des nouveaux AFP pour le poulet et le dindon ont été acceptées, le seul problème non résolu étant la possibilité qu'un ministre retire sa province d'un régime national de gestion de l'offre sans l'accord de son office provincial de producteurs.

En 1999, l'OCCO et l'OCCOIPC n'ont réalisé aucun progrès car ces deux offices ont dû concentrer leurs efforts sur la résolution d'importants problèmes internes avant de pouvoir s'appliquer à l'élaboration d'une nouvelle EO, ou d'un nouveau AFP.

Dans son rapport préliminaire de novembre à l'intention des sous-ministres, l'ANRA a fait remarquer qu'aucun AFP ne serait prêt au moment de l'échéance mais que le travail se poursuivrait en l'an 2000.

La présidente du Conseil Cynthia Currie prononce une allocution devant les Producteurs de poulet de l'Ontario

ADHÉSION DÉFINITIVE DES T.N.-O. AU RÉGIME DE COMMERCIALISATION DES OEUFS

Le Conseil a joué un rôle actif dans les dernières étapes visant à confirmer l'adhésion des Territoires du Nord-Ouest au régime national à titre de membre à part entière de l'OCCO.

Une fois que le gouvernement des T.N.-O. eut accepté le plan de commercialisation et les règlements au début de mars, le gouvernement fédéral a été en mesure de franchir les dernières étapes juridiques de l'adhésion des Territoires du Nord-Ouest. En mars, le Comité spécial du gouverneur en conseil a pris son ordonnance visant à modifier la Proclamation de l'OCCO afin d'y inclure les T.N.-O. La modification a été enregistrée en avril, et publiée dans la Gazette du Canada en mai.

Le Conseil a assumé le rôle de chef de file dans ce processus par : le suivi de chaque étape, les séances de breffage au ministre, la préparation de tous les documents au Cabinet, le pilotage de ces documents pour les présenter au ministre et au Comité directeur ministériel, l'enregistrement et la publication dans la Gazette du Canada.

À la fin de l'année, les T.N.-O. ont nommé un membre au Conseil d'administration de l'OCCO, mais ils n'ont pas encore conclu d'entente de service, comme le requiert l'Ordonnance de commercialisation des T.N.-O. Par conséquent, l'OCCO n'a pas encore reçu de redevances sur les oeufs produits dans les T.N.-O. et n'y a pas appliqué son programme d'élimination des produits industriels.

Le directeur des programmes et de la politique intérieurs, Keith Wilkinson, avec une partie de sa correspondance concernant l'ANRA et le renouvellement des AFP en 1999

PROMOTION
D'AUTRES MÉCANISMES DE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS

Au fil des ans, certains segments de l'industrie ont repéré la nécessité de trouver des façons plus efficaces de régler les différends dans les secteurs de la volaille et des oeufs. Ce point a été soulevé de nouveau lors de l'Atelier sur la rentabilité organisé par le Conseil en 1998.

La Loi sur les offices des produits agricoles (qui a établi le Conseil) donne au Conseil les pouvoirs et le mandat d'entendre les plaintes concernant le fonctionnement du régime de gestion de l'offre dans les secteurs de la volaille et des oeufs. Il existe un processus officiel pour entendre les plaintes. Bien que le Conseil ait simplifié le processus, il demeure plus simple et moins coûteux de régler les différends avant qu'ils ne donnent lieu au processus de plainte officielle. Le Conseil a souvent tenu des réunions pour faciliter un tel règlement.

Le Conseil a décidé de miser sur cette démarche en réponse aux besoins exprimés par l'industrie.

En 1999, le Conseil a pris les devants et a examiné les récents développements dans le domaine des autres mécanismes de règlement des différends, ainsi que la façon dont on pourrait les appliquer au régime de la gestion de l'offre dans les secteurs de la volaille et des oeufs.

Dans le cadre de cette initiative, la présidente et un membre du personnel du Conseil ont assisté à deux ateliers présentés par la faculté de droit de l'Université de Windsor sur le sujet. Le personnel du Conseil a aussi organisé une séance d'orientation et de discussion d'une journée entière à l'intention des membres du Conseil.

Le Conseil a rassemblé les résultats de son examen dans son Document de position sur d'autres mécanismes de résolution des différends, qui a fait l'objet d'une vaste diffusion dans le secteur et parmi les offices canadiens de commercialisation. Ce document devrait s'avérer particulièrement utile aux groupes de travail mis sur pied par les offices pour rédiger leur ébauche d'entente opérationnelle dans le cadre de la structure révisée d'accords fédéraux-provinciaux renouvelés.

Bien qu'aucune décision n'ait encore été prise concernant un nouveau mécanisme de règlement des différends, le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles a élaboré un document de discussion dans lequel il propose un mécanisme. Le document a été expédié aux offices canadiens.

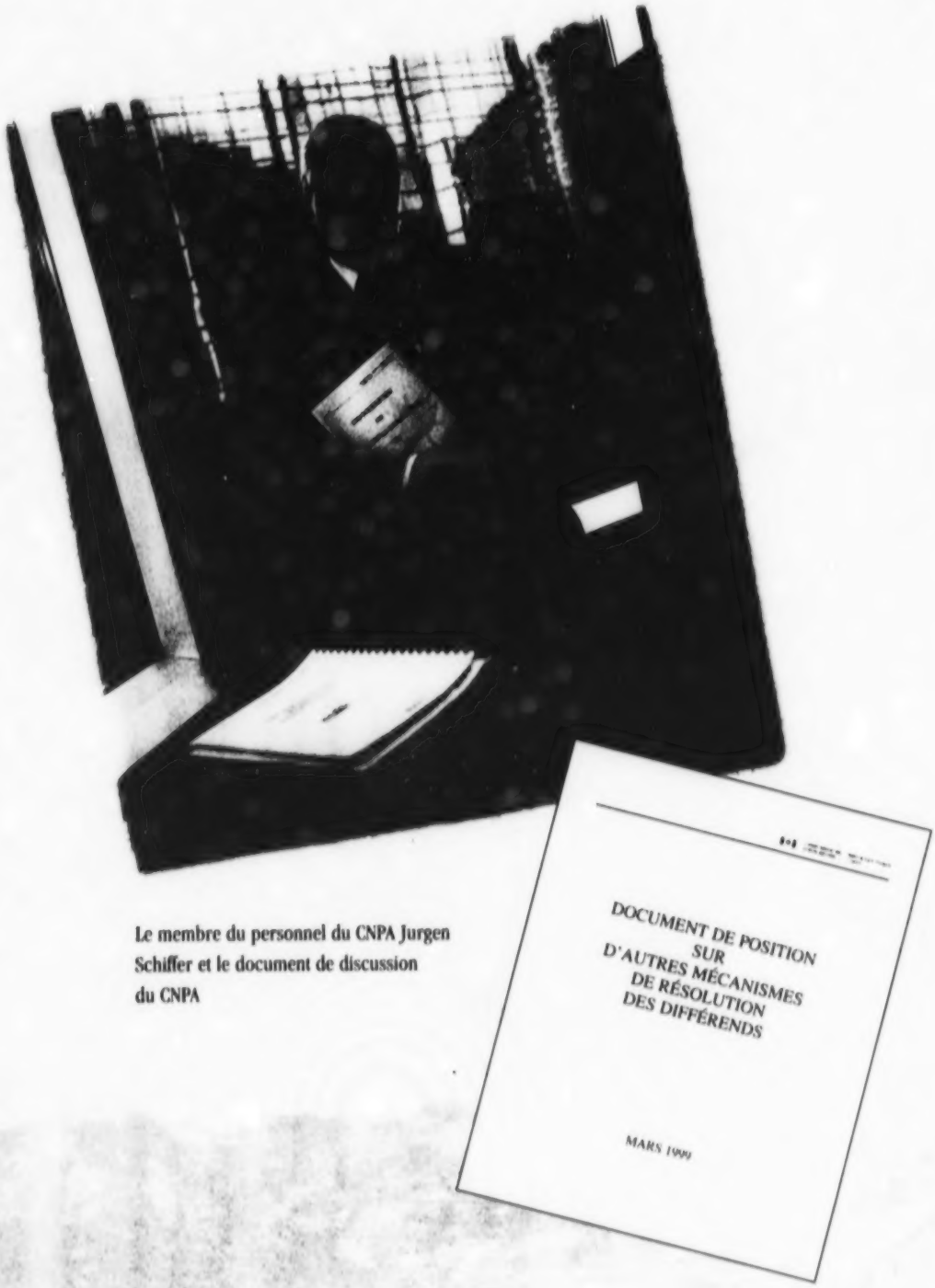

Le membre du personnel du CNPA Jurgen Schiffer et le document de discussion du CNPA

AUDIENCE
D'UNE PLAINTE DANS LE SECTEUR DES OEUFS D'INCUBATION

En juin, le Conseil a tenu une enquête concernant une plainte déposée par la Commission ontarienne de commercialisation des oeufs d'incubation et des poussins de poulets à griller (COCOIPPG - organisme de niveau provincial) contre l'Office canadien de commercialisation des oeufs d'incubation de poulet à chair (OCCOIPC - organisme de niveau fédéral). Il incombe au Conseil de tenir une audience pour résoudre une plainte chaque fois qu'un intervenant de l'industrie allègue qu'une décision prise par un office de gestion de l'offre lui cause un préjudice.

La COCOIPPG se plaignait de ce que l'OCCOIPC n'avait pas intégré dans sa méthode de répartition du contingent des ajustements provinciaux pour importations harmonisés avec le processus d'octroi de permis d'importation appliqué par la Direction générale des contrôles à l'exportation et à l'importation, ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI).

Le Conseil a offert à l'OCCOIPC et à la COCOIPPG l'occasion de discuter de diverses options visant à régler la plainte, l'une d'elles étant la médiation par une tierce partie impartiale. Toutefois, la COCOIPPG n'a pas appuyé la médiation, alléguant que les tentatives antérieures de médiation avaient été infructueuses. Par conséquent, le Comité de résolution de la plainte du Conseil a tenu des audiences.

Le Comité de résolution de la plainte du Conseil a présenté ses constatations concernant divers aspects des arguments économiques, stratégiques et juridiques exposés lors de l'enquête. Il a souligné les difficultés qu'avait éprouvées la COCOIPPG dans le passé en vue d'acquérir des approvisionnements adéquats d'oeufs d'incubation de poulet à chair. Le Comité a aussi fait remarquer que, en ne reconnaissant pas la réalité de la répartition des permis d'importation par la Direction générale des contrôles à l'importation et à l'exportation, l'OCCOIPC s'était mis dans une situation où il devait élaborer un certain nombre de moyens artificiels (comprenant habituellement une rétribution financière) pour satisfaire aux besoins des marchés provinciaux. Ces frais supplémentaires, qu'ils prennent la forme d'une disposition de location à court terme de contingents ou d'un programme proposé d'achat permanent de contingents interprovinciaux, indiquaient la nécessité de modifier le régime de répartition du contingent.

Le Comité a conclu que la résolution du différend reposait non pas tant sur une décision concernant les aspects détaillés de ces solutions artificielles et superficielles mais plutôt sur une entente entre les parties concernant les problèmes fondamentaux du régime de répartition du contingent. Le Comité a fortement recommandé d'engager un médiateur professionnel.

L'OCCOIPC a accepté la recommandation et, sous la surveillance étroite et avec l'encouragement du Conseil, a entamé le travail qui a mené au résultat décrit auparavant dans la section des oeufs d'incubation de poulet à chair de la présente Revue.

La Secrétaire de l'audience Carola McWade, et directrice des Affaires réglementaires et des opérations du CNPA, avec le texte révisé des Lignes directrices sur le règlement des plaintes

AMÉLIORATION
DES LIGNES DIRECTRICES DU CONSEIL SUR LES PLAINTES

Le Conseil a continué à entendre les plaintes des intervenants de l'industrie contre les décisions prises par les offices.

L'alinéa 7(1)f) de notre Loi énonce que le Conseil doit tenir une enquête lorsqu'une plainte est déposée par toute personne ou partie qui s'estime lésée par une décision prise par un office. Habituellement, une audience est convoquée et le Conseil nomme un Comité de résolution de la plainte comprenant au moins deux membres du Conseil afin d'entendre la plainte. Une fois que le Comité de résolution de la plainte a entendu l'affaire, un rapport avec recommandations est présenté au Conseil en entier aux fins de décision.

En 1999, le Conseil a révisé ses lignes directrices sur les plaintes afin de simplifier le processus de dépôt d'une plainte devant le Conseil. Les lignes directrices antérieures étaient très rigides et exigeaient qu'une soumission complète soit présentée devant le Conseil au moment du dépôt de la plainte.

Les nouvelles lignes directrices nécessitent seulement que les personnes ou parties intéressées écrivent au Conseil pour énoncer la nature de leur plainte, les motifs à l'appui et le redressement qu'elles demandent au Conseil de prendre concernant la plainte. Si le Conseil décide de tenir une audience pour résoudre la plainte, il communique au plaignant la date et l'endroit de l'audience ainsi que le délai pour le dépôt de la soumission intégrale.

Les autres révisions comprennent la modification des définitions dans les lignes directrices afin d'utiliser les jours ouvrables plutôt que les jours civils. En dernier lieu, le Conseil y a intégré une forte incitation aux personnes et aux parties intéressées afin qu'elles essaient de résoudre leurs différends au moyen d'autres mécanismes de règlement des différends avant de déposer une plainte devant le Conseil.

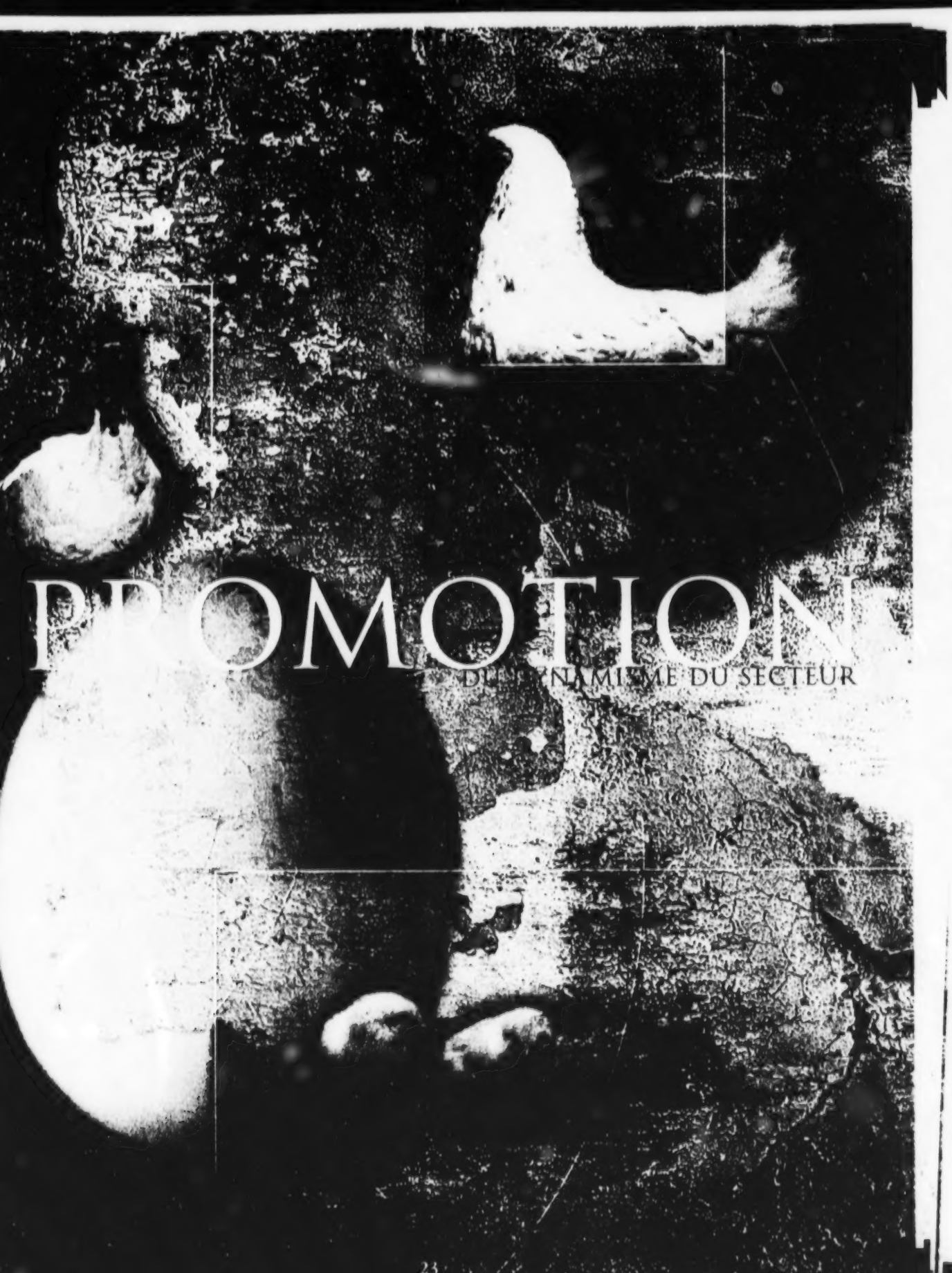
PROMOTION
DU DYNAMISME DU SECTEUR

INFORMER

ET CONSEILLER NOS PARTENAIRES DE L'INDUSTRIE ET DU GOUVERNEMENT

Tout au long de l'année, le Conseil a renforcé son rôle de source d'information et de conseils à l'intention des intervenants de l'industrie et du gouvernement.

Comme il travaille sur une base quotidienne avec le secteur de la volaille et des oeufs, le Conseil est dans une position stratégique pour fournir au ministre et au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire des avis éclairés, pertinents et à temps opportun concernant le secteur et ses problèmes. À l'inverse, le Conseil procure aux intervenants de l'industrie de la volaille et des oeufs une fenêtre pour comprendre le gouvernement fédéral.

Les membres et le personnel du Conseil entretiennent des rapports sur une base régulière avec un vaste réseau de personnes-ressources auxquelles ils procurent des mises à jour sur une gamme de sujets. Plusieurs fois cette année, le Conseil a présenté des séances d'information au ministre concernant les développements dans l'industrie et lui a demandé une orientation officielle concernant certains points. Le Conseil a contribué aux délibérations fédérales concernant les règles multilatérales sur la politique d'investissement et de compétition, ainsi que les nouvelles politiques d'AAC à l'appui des agriculteurs autochtones. Grâce à son bulletin et à son site web, le Conseil a pu informer les intervenants de l'industrie sur une base régulière concernant les développements dans leur secteur, particulièrement en ce qui a trait aux industries américaines de la volaille et des oeufs.

Les questions de politique commerciale figuraient au premier plan dans le programme du Conseil. Ces questions ont fait l'objet de discussions à chaque réunion ordinaire du Conseil et à de nombreuses rencontres qui s'inscrivaient dans nos activités de rayonnement auprès des intervenants de l'industrie et du gouvernement au cours de l'année.

Le Conseil a veillé à demeurer bien informé et à fournir des avis éclairés en matière de politique commerciale. En février, certains membres du Conseil et du personnel ont assisté à l'Outlook Conference de l'USDA à Washington. En avril, le Conseil en entier a participé à la conférence fédérale-provinciale préliminaire à l'OMC intitulée « Vers une position commerciale concertée en agriculture : À l'écoute de l'industrie canadienne ». Tout au long de l'année, le Conseil a exprimé ses points de vue au ministre pour orienter l'élaboration de la position canadienne aux négociations de l'OMC sur les produits agricoles, ce qui a abouti aux préparatifs de la réunion tenue par les ministres à Seattle en novembre. Malgré l'échec du lancement de la nouvelle série de négociations de l'OMC à Seattle, le travail se poursuivra en l'an 2000 et le Conseil y prendra une part active.

En outre, le Conseil a veillé à diffuser de l'information concernant les questions de politique commerciale. En mai, le Conseil a organisé une réunion spéciale des intervenants de l'industrie de la volaille et des oeufs avec James Schroeder, sous-secrétaire - Farm and Foreign Agricultural Services, USDA. Par deux fois, le Conseil a donné des séances d'information à des délégations du gouvernement chinois : en juin devant un groupe considérable de fonctionnaires chinois intéressés par la réglementation des marchés agricoles au Canada, et de nouveau en octobre devant un petit groupe de fonctionnaires chinois responsables de produits agricoles venus à Ottawa pour examiner la démarche canadienne de mise en oeuvre des engagements pris dans le cadre de l'OMC. En novembre, le Conseil a organisé une rencontre spéciale avec les intervenants de l'industrie de la volaille et des oeufs pour qu'ils entendent les fonctionnaires responsables du commerce discuter de la décision de l'OMC concernant les programmes canadiens d'exportation de produits laitiers.

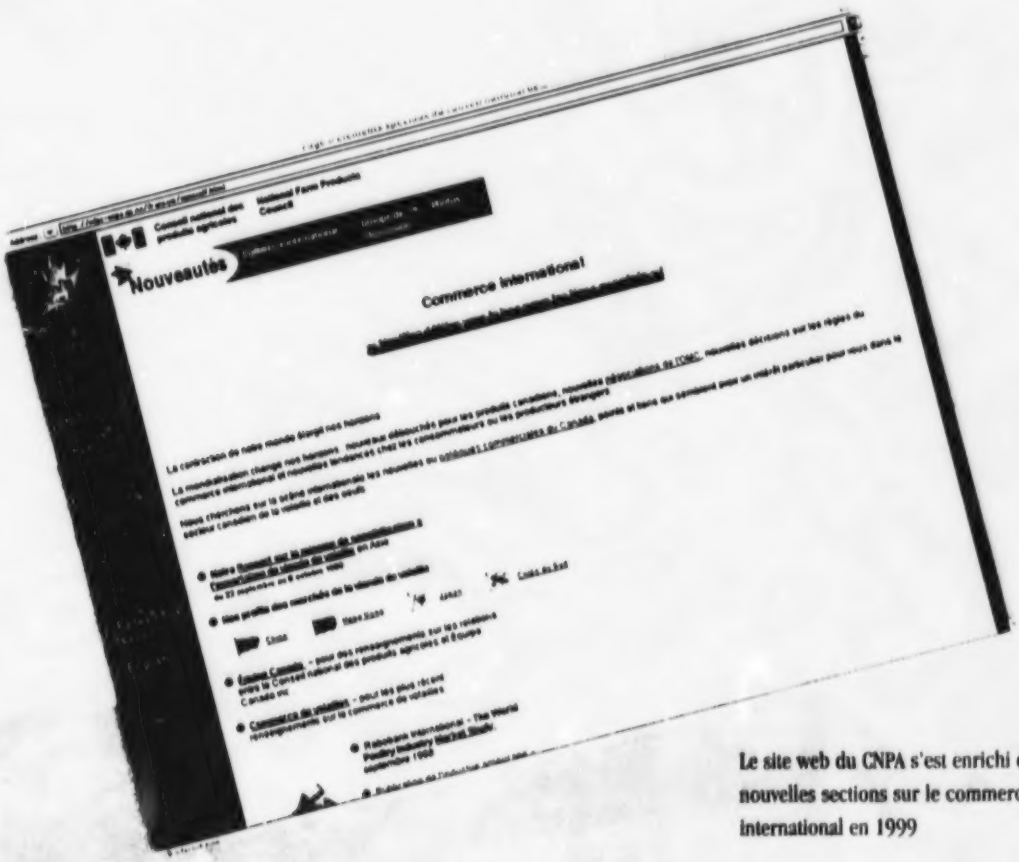

Le site web du CNPA s'est enrichi de nouvelles sections sur le commerce international en 1999

SENSIBILISATION
À L'EXPORTATION

Le Conseil est membre d'Équipe Canada inc., le partenariat d'organismes gouvernementaux constituant le point de départ pour guider une entreprise qui se prépare à exporter, pour obtenir des renseignements concernant les marchés d'exportation et pour se renseigner sur les programmes d'expansion des exportations. La sensibilisation aux exportations constitue un élément régulier du rayonnement et de l'échange d'information que pratique le Conseil au sein du secteur.

En 1999, le principal projet a été la toute première Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille, qui s'est rendue à Shanghai, Hong Kong, Séoul, Tokyo et Osaka du 22 septembre au 8 octobre.

La Mission a été organisée par le Conseil de concert avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, le Conseil canadien des transformateurs d'oeufs et de volailles et les ambassades et consulats du Canada dans cette région. La Mission était partiellement financée au moyen du programme Commerce agroalimentaire 2000.

La Mission visait à 1) évaluer le potentiel de ces marchés asiatiques pour l'expansion des ventes de produits canadiens de la viande de volaille (poulet et dindon) et 2) communiquer ses constatations à l'industrie canadienne de la viande de volaille.

Les participants à la Mission constituaient un recoupement de producteurs, transformateurs, négociants, associations industrielles et membres et cadres du Conseil.

Les membres de la Mission ont rencontré des sociétés de transformation de la volaille, des importateurs et distributeurs de viande de volaille, des associations de l'industrie de la volaille, des exploitants de services alimentaires et des fonctionnaires. Ils ont visité des magasins de détail ainsi que des marchés frais traditionnels dans la rue. Ils ont assisté à deux foires alimentaires (*Food China 1999* à Shanghai et *Hoteres and Foodex Kansai 1999* à Osaka). Lors de bon nombre de leurs

réunions, les membres de la Mission ont fait des exposés concernant l'industrie canadienne de la viande de volaille et ses produits. À Hong Kong, un exposé officiel a été présenté à un groupe de négociants locaux invités.

La Mission a entièrement atteint son premier but de recueillir une somme considérable de renseignements concernant les marchés de la viande de volaille en Chine, à Hong Kong, en Corée et au Japon. Bon nombre des membres de la Mission ont été surpris par la technologie avancée et le rythme de changement dans les industries et marchés de la viande de volaille dans ces pays, tant au chapitre de la capacité de production et du développement technologique que des tendances des consommateurs.

Quant au second but, le Conseil a préparé un compte rendu avec la participation des membres de la Mission. Le compte rendu a été diffusé à large échelle dans l'industrie et affiché au site web du Conseil avec quatre études détaillées du marché de ces pays. Le Conseil a veillé à intéresser à la Mission les médias du secteur, et plusieurs membres de la Mission ont donné des entrevues. En outre, le Conseil a élaboré un exposé audiovisuel sur les activités et les constatations de la Mission afin que les participants puissent l'utiliser lors de leurs exposés au sein de leur propre industrie au cours des prochains mois. Le Conseil a organisé une réunion de suivi à laquelle ont participé les membres de la Mission en décembre, et on a alors formé un groupe de travail chargé de poursuivre le travail délimité lors de la Mission.

La présidente du Conseil Cynthia Currie et M. Shizu Fukuda de la société Z. Kuroda Ltd., un importateur japonais satisfait de volaille canadienne

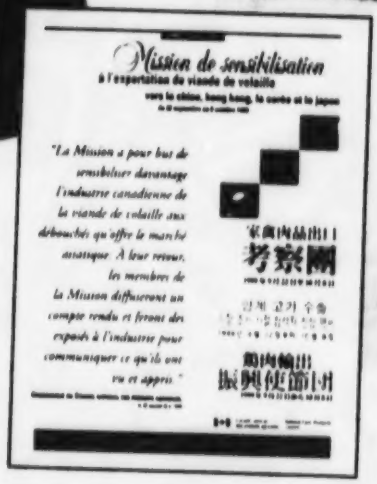

Brochures de présentation de la Mission en mandarin, coréen et japonais dans les mains de : Liz Leckie, analyste de statistiques et de projets spéciaux; Lisette Wathier, secrétaire; et Rory McAlpine, directeur exécutif

Les membres de la Mission ont aidé le CNPA à produire ce compte rendu, qui a été diffusé sur une grande échelle dans le secteur

PARTAGE
DES MEILLEURES PRATIQUES

Le Conseil accorde une grande importance aux initiatives (les siennes ou celles des autres) visant à dégager et à communiquer l'information utile à l'industrie. Par exemple, le Conseil a été l'un des parrains de la conférence tenue en octobre par le Conseil industriel avicole concernant la santé des animaux. En outre, le Conseil a orienté les membres du secteur vers d'autres sources d'appui et de financement pour de telles initiatives, notamment vers les programmes d'AAC.

Parmi nos propres initiatives, il y a le travail continu sur les Lignes directrices sur le coût de production (CDP). Les Lignes directrices du Conseil sur le coût de production (produites à l'automne 1998) ont été diffusées sur une plus grande échelle dans le secteur et affichées sur le site web du Conseil.

L'OCCO a décidé que son Comité du coût de production collaborerait avec le Conseil relativement aux Lignes directrices sur le CDP. Bien que certaines questions concernant le coût et les ressources ne soient pas encore réglées, l'OCCO entend utiliser les Lignes directrices comme base de son enquête nationale sur le CDP auprès de ses membres en l'an 2000.

Le Conseil s'intéresse à ce domaine à la fois pour remplir son mandat d'accroître l'efficacité et la compétitivité de l'industrie et pour préserver l'équilibre entre les intérêts des producteurs, des intervenants de l'industrie et des consommateurs. Le Conseil a élaboré ses toutes premières Lignes directrices sur le coût de production en 1984 et les a modifiées au fil des ans selon l'évolution dans les pratiques commerciales et les techniques d'estimation.

L'analyse comparative est un autre domaine qui intéresse le Conseil. Lors de l'atelier « Croissance de l'industrie dans la rentabilité » organisé par le Conseil à l'automne 1998, les quatre secteurs de denrées ont souligné la nécessité d'études comparatives, tant au niveau des producteurs que des transformateurs. Au printemps 1999, le Conseil a produit un document sur l'analyse comparative. Il y examinait les concepts, les avantages et les inconvénients actuels et répertoriait des sources de financement visant à aider les industries à entreprendre des analyses comparatives. Le secteur des oeufs d'incubation de poulet à chair a terminé son examen de l'analyse comparative en 1998. Le secteur du dindon a utilisé avec succès ce matériel d'analyse comparative pour son propre travail en 1999, tandis que le secteur du poulet a intégré l'analyse comparative à son plan stratégique.

Le directeur exécutif Rory McAlpine et le conseiller en denrées Robert Botsford avec le document du CNPA sur l'analyse comparative

DEMANDE DE CRÉATION DU PREMIER OFFICE DE PROMOTION ET DE RECHERCHE

Le mandat du Conseil comprend l'examen des avantages relatifs découlant de l'établissement d'offices de promotion et de recherche à la demande écrite d'une ou de plusieurs associations représentant un nombre significatif de producteurs primaires. En 1999, la Canadian Cattlemen's Association (CCA) élaborait une telle demande, que le Conseil se préparait à recevoir.

La *Loi sur les offices des produits agricoles* prévoit l'établissement d'offices de commercialisation et d'offices de promotion et de recherche pour les produits agricoles. Initialement, la Loi ne permettait pas ces derniers offices, mais elle a été modifiée en 1993 à cette fin.

Comme l'énonce la Loi, un office de promotion et de recherche peut effectuer : recherche sur la production primaire; développement de nouveaux produits; publicité et promotion; recherche nutritionnelle; et éducation des consommateurs. À cette fin, il se finance au moyen de prélèvements (ou « redevances ») versés par les producteurs intérieurs et, s'il y a lieu, les importateurs. Les prélèvements peuvent être obligatoires ou remboursables. Tous les produits agricoles sont admissibles à un tel type d'office, y compris le blé et l'orge, qui sont réglementés par la *Loi sur la Commission canadienne du blé*.

Si le Conseil reçoit une demande officielle, il doit tenir au moins une audience publique pour examiner la validité de la proposition, évaluer le niveau d'appui des producteurs et déterminer si l'établissement d'un tel office est avantageux pour le grand public. Le Conseil communique ensuite ses recommandations au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Le

Le CNPA se prépare à recevoir une demande de création d'un nouvel office canadien de promotion et de recherche pour les bovins de boucherie; ici (de g. à d.) Carola McWade, Louise Séguin, Pierre Bigras et Carole Hotte

Conseil peut suggérer les conditions d'un plan de promotion et de recherche qu'un office serait autorisé à mettre en oeuvre ou les pouvoirs qu'un office serait autorisé à exercer en vertu de la Loi.

Depuis 1993, divers groupes de denrées ont examiné la possibilité de créer un office national de promotion et de recherche, mais aucun office n'a encore été établi.

En juillet 1999, le Conseil a été informé par la Canadian Cattlemen's Association (CCA) qu'il recevrait une proposition visant à établir un office canadien de recherche, de développement du marché et de promotion pour le boeuf. La CCA a continué à travailler étroitement avec Agriculture et Agroalimentaire Canada à l'élaboration d'une proposition complète.

En prévision, le personnel du Conseil a entamé les préparatifs d'une audience publique. Le personnel du Conseil a aussi rencontré le Comité exécutif du CCA afin de lui expliquer le processus d'audience et les exigences de la *Loi sur les offices des produits agricoles*.

En 1999, le personnel du Conseil a aussi entamé son travail avec la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, à AAC, afin de produire à l'intention des offices de promotion et de recherche une trousse d'information conviviale qui sera disponible au début de l'an 2000.

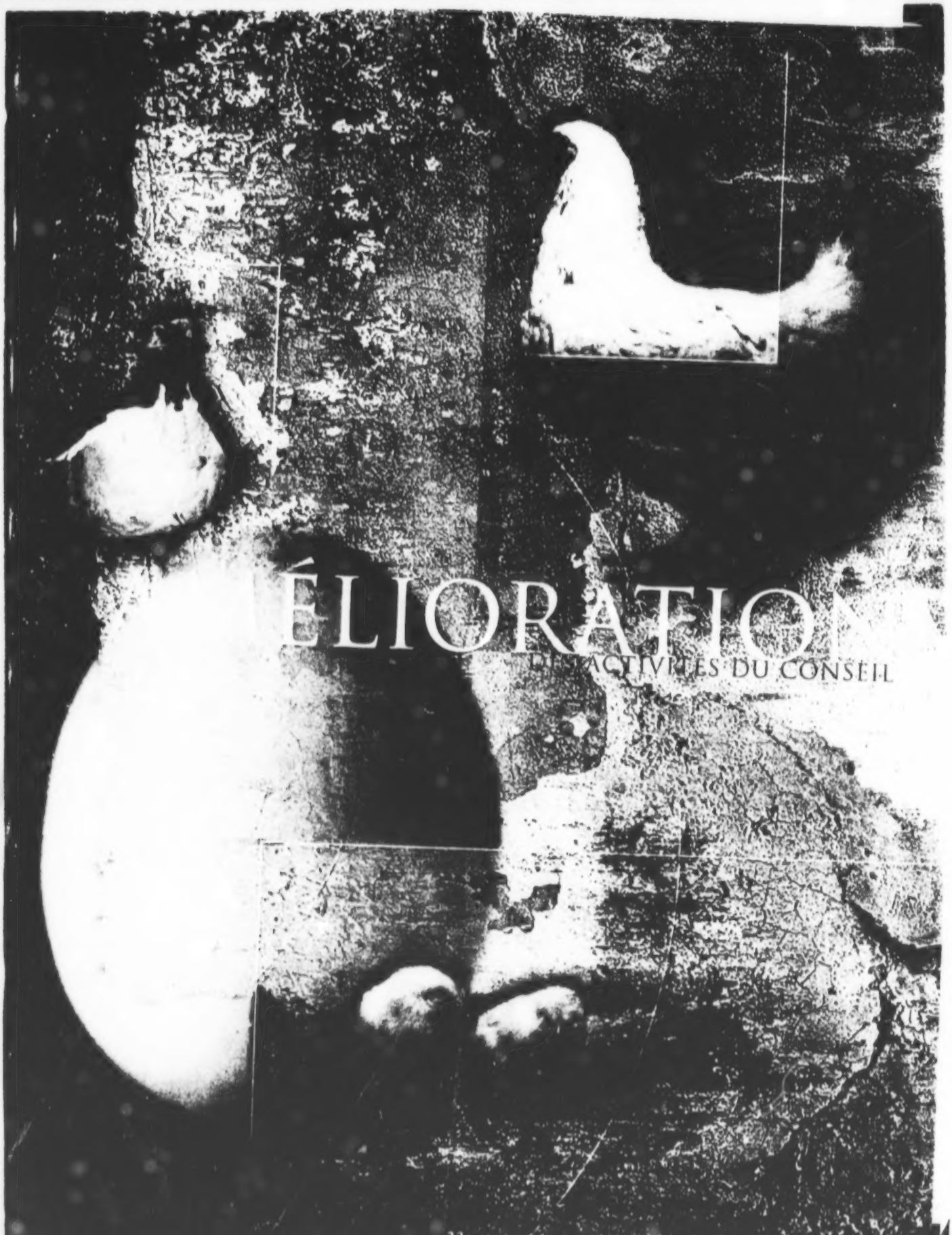
ÉLIORATIO
DES ACTIVITÉS DU CONSEIL

INTÉGRATION

DE NOS EFFORTS À CEUX DE NOS PARTENAIRES FÉDÉRAUX

À titre d'organisme fédéral responsable envers le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, le Conseil est un membre actif du Groupe de travail sur la coordination du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. Les autres membres du Groupe de travail sont le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire du Canada (AAC), l'Agence canadienne d'inspection des aliments, la Société du crédit agricole, la Commission canadienne du blé, la Commission canadienne des grains et la Commission canadienne du lait. En 1999, le Groupe a élaboré un calendrier de rapports pour le portefeuille, convenu d'une liste conjointe de questions pour l'examen du contexte politique, discuté des priorités ministérielles à l'échelle du portefeuille et donné des conseils au ministre en matière de politique commerciale. En outre, la présidente du Conseil rencontre périodiquement ses homologues des autres organismes du portefeuille.

Le Conseil est l'un des 22 organismes et ministères fédéraux qui font partie d'Équipe Canada inc. (ECI). L'ECI constitue un office commercial (virtuel) distinctif qui coordonne les programmes et services d'expansion des exportations de ses membres et fournit un guichet unique de services aux exportateurs canadiens. Le Conseil est représenté au Conseil d'administration d'ECI et au Comité de sous-ministres chargé de la promotion du commerce international, qui donne à l'ECI ses orientations stratégiques générales. Au cours de 1999, l'ECI a amélioré davantage son très populaire site web http://exportsource.gc.ca, publié un excellent guide détaillé aux fins d'exportation et amélioré de façon générale la coordination des programmes et services entre ses membres. La Mission de sensibilisation à l'exportation vers l'Asie, qu'a organisée le Conseil, était présentée comme une activité d'Équipe Canada inc.

Outre ces mécanismes officiels de coordination, le Conseil assume un rôle actif avec une large gamme de partenaires au sein des gouvernements fédéral et provinciaux.

Comme on peut s'y attendre, la présidente et le personnel du Conseil entretiennent des contacts presque quotidiens avec Agriculture et Agroalimentaire Canada, particulièrement avec le bureau du ministre, le bureau du sous-ministre, la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés, la Direction générale des politiques, la Direction générale des services intégrés et la Direction générale des communications. Le directeur exécutif du Conseil participe aussi à la réunion hebdomadaire du Comité de vigilance d'AAC.

Le ministre a rencontré le Conseil en février et a visité le personnel du Conseil en avril pour y recevoir une séance d'information concernant les affaires et les questions qui retenaient l'attention du Conseil dans les secteurs visés par la gestion de l'offre. Il a aussi bénéficié d'un exposé concernant le site web récemment élaboré par le Conseil ainsi que la toute première Revue annuelle du Conseil.

Le sous-ministre adjoint de la Direction générale des services intégrés, Andrew Graham, a rencontré les membres du Conseil en avril pour leur donner un aperçu des priorités du ministre et du Ministère pour la prochaine année. En novembre, M. Gordon Richardson de la Direction générale des services à l'industrie et aux marchés a présenté aux membres du Conseil la stratégie ministérielle d'expansion du commerce d'exportation.

Le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) constitue un autre important partenaire gouvernemental. Le MAECI est responsable de la politique commerciale et de l'application des contingents tarifaires pour la volaille et les oeufs. Le Conseil est membre du Comité consultatif sur les contingents tarifaires pour la volaille et le dindon, comité mis sur pied par le MAECI.

Le ministre Vanclief visite le CNPA où la présidente Cynthia Currie lui remet une copie de la Revue annuelle de l'an dernier, qui vient de sortir des presses

MISE EN OEUVRE
DU PLAN DE COMMUNICATION

« Le Conseil national des produits agricoles? Je ne le connais pas. Qu'est-ce qu'il fait de toute façon? »

En 1997, après de nombreuses années sans agent de communications le Conseil a embauché un nouvel agent de communications, qui devait relever tout un défi. Voilà le genre de réponse que l'on obtenait souvent même au sein des secteurs visés par la gestion de l'offre et certains milieux gouvernementaux du domaine agricole!

Ainsi, l'exercice 1997-1998 a donné lieu à un nombre considérable de projets entrepris pour la première fois, ce qui a établi une solide fondation pour notre travail en 1999 : impression de matériel, mise sur pied d'un site web, conception d'une identité organisationnelle, activités structurées de rayonnement axées sur des conférences et des entrevues avec les médias, suivi des médias et appui publicitaire aux initiatives du Conseil.

Sans conteste, la plus importante activité a été le plan de communication. Ce plan énonce la façon dont le Conseil aimerait se faire mieux connaître, tant sous sa forme actuelle que sous la forme qu'il aimerait avoir.

En 1999, la mise en oeuvre du plan de communication s'est poursuivie. La première de la présente série de Revues annuelles a été publiée en mars. Les efforts de communications ont appuyé la Mission de sensibilisation à l'exportation de viande de volaille en Asie et fait connaître cette activité dans l'industrie. L'utilisation du site web a été amélioré et l'architecture a été renouvelée, en y apportant de nouvelles sections sur le commerce international et les Lignes directrices sur la résolution des plaintes. Le Conseil a intensifié les connexions qu'il entretient en matière de rayonnement et d'échange d'information avec les autres ministères, les associations de l'industrie et les organismes responsables de denrées aux niveaux national et provincial.

À la fin de 1999, le Conseil n'était peut-être pas l'organisme le plus reconnu, mais on pouvait déjà percevoir une réaction différente :

« Voilà des renseignements utiles. Je ne savais pas que le Conseil faisait tout cela... »

Certaines activités de rayonnement en 1999 :

un site web amélioré grâce à l'équipe technique formée de John Kirk et de l'entrepreneure Shawna Savoie

publications (la secrétaire Lisette Wathier et la conseillère en communications Elizabeth Gammell avec le compte rendu de la Mission de la volaille en Asie)

le bulletin bimensuel Focus

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL : AUTRES AMÉLIORATIONS

LOI SUR LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS AGRICOLES (LCPA

Le mandat du Conseil en vertu de la LCPA dépasse la gestion de l'offre pratiquée dans les secteurs de la volaille et des oeufs. Le Conseil partage sa responsabilité avec la Direction générale des politiques d'AAC.

Une association qui est responsable d'une denrée, dans une province par exemple, peut imposer des redevances ou prélèvements aux producteurs et utiliser les fonds ainsi perçus à des fins comme la recherche, la mise au point de produits et l'éducation des consommateurs, mais elle doit être autorisée à cette fin. Le gouvernement fédéral dispose des compétences constitutionnelles en matière de commercialisation de produits entre provinces ou sur le marché d'exportation. Un gouvernement provincial dispose des pouvoirs de réglementer la commercialisation au sein de sa province.

La LCPA permet au gouvernement fédéral de déléguer une partie de ses pouvoirs en matière de commerce interprovincial ou d'exportation à un office ou une commission provinciale responsable d'une denrée. Cela se produit habituellement lorsqu'une province crée ou modifie ses propres dispositions de commercialisation d'un produit au sein de la province. Il est raisonnable qu'un seul organisme applique les pouvoirs provinciaux et fédéraux complémentaires. Grâce à

Les membres du personnel du CNPA (de d. à g.) Jurgen Schiffer, John Kirk et Liz Leckie discutent d'amélioration de la base de données statistiques sur la volaille

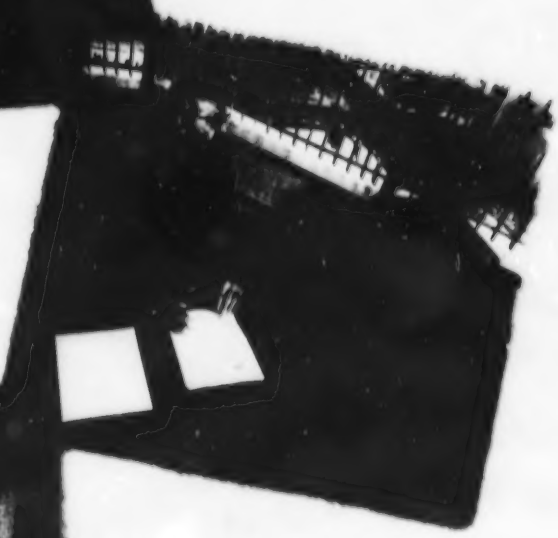

Le conseiller spécial en politique Dick Robinson et le directeur exécutif Rory McAlpine discutent la place du Conseil dans le portefeuille.

Les membres du personnel administratif (de g. à d.) Louise Séguin, Carola McWade et Lise Leduc examinent les plans et le budget

une ordonnance de délégation prise en vertu de la LCPA, un organisme provincial peut agir à titre d'agent dans l'application des pouvoirs fédéraux.

Plus de 80 offices et commissions au Canada utilisent la LCPA.

Le travail du Conseil consiste à agir comme agent de liaison avec les commissions et offices provinciaux qui désirent demander une ordonnance de délégation ou traiter les ordonnances et règlements pris en vertu de la LCPA. Le Conseil leur fournit information et orientation en plus de piloter leurs soumissions dans le processus réglementaire.

En 1999, le Conseil a travaillé à trois demandes d'ordonnances de délégation, qui ont nécessité l'approbation du Cabinet, et à six demandes d'ordonnances et de règlements pris en vertu de la Loi.

BASE DE DONNÉES AMÉLIORÉE

Un autre projet en 1999 était de renouveler la base de données statistiques sur la volaille. En novembre, le CNPA a conclu une entente avec l'OCCOIPC et AAC (Direction générale des politiques et Direction générale des services à l'industrie et aux marchés) en vue de renouveler ensemble les programmes de réponses aux demandes de renseignements concernant les statistiques sur le poulet, le dindon et la poule à bouillir. Le programme permettra aux utilisateurs de poser des questions personnalisées concernant les diverses séries de données, les périodes de temps et les aires géographiques. Le système utilisera les base de données statistiques sur la volaille d'AAC comme source d'information. L'OCCOIPC a embauché un consultant pour améliorer l'efficacité et l'utilité des données, en plus d'assurer la conformité à l'an 2000. Le logiciel qui en résultera sera utilisable par Internet au cas où le Conseil décide d'offrir ce service au secteur au moyen de son site web.

EXAMEN DE LA PLACE DU CONSEIL DANS LE PORTEFEUILLE

Le Conseil est un organisme fédéral particulier en ce qu'il assume une situation indépendante tout en relevant du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, mais reçoit son financement du Parlement dans le cadre des crédits accordés au ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire. En septembre 1999, un conseiller stratégique spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada a été affecté au Conseil pour examiner la situation du Conseil et déterminer les avantages et inconvénients de conserver un tel arrangement. On s'attend à ce que cette étude se poursuive jusqu'en mars 2000.

MESURES DE DOTATION

En 1999, trois postes vacants ont été comblés sur une base permanente : l'analyste des statistiques et des projets spéciaux, l'agent de communications et l'adjoint à la présidente et au directeur exécutif. Un échange de postes et une affectation consentie par AAC étaient en cours, de sorte que le personnel du Conseil pouvait bénéficier de compétences supplémentaires en matière d'élaboration de politiques et d'acquisition d'information pouvant être ramenée au Conseil. Une personne recrutée dans un collège technique du secteur privé comblait un poste à durée déterminée afin d'aider à l'élaboration du site web.

NORME GÉNÉRALE DE CLASSIFICATION

Conformément au plan du Conseil du Trésor visant à faire classifier tous les postes au gouvernement selon la Norme générale de classification, le Conseil a réécrit toutes les descriptions de travail selon la NGC et les a présentées au Ministère aux fins d'évaluation en fonction de la nouvelle norme. Les résultats préliminaires devraient parvenir en février 2000, et la conversion devrait être terminée le 31 mars 2000.

CLASSEMENT ÉLECTRONIQUE

Un groupe de travail choisi parmi le personnel a été établi afin d'examiner le système de classement électronique sur le réseau local au sein du Conseil. L'objectif est d'élaborer un protocole standard pour nommer tous les dossiers partagés et d'établir des politiques et procédures à l'intention de tout le personnel du Conseil. Le groupe est censé présenter ses recommandations dans un rapport en janvier 2000.

FORMATION

Le Conseil s'est engagé à fournir des occasions de formation et de perfectionnement à ses employés. Tous les employés ont annuellement l'occasion de repérer les cours visant à améliorer leurs compétences au travail ainsi que les secteurs dans lesquels ils aimeraient poursuivre leur perfectionnement sur le plan personnel et professionnel. Les employés discutent ensuite avec leurs gestionnaires en vue d'atteindre ces buts grâce à diverses occasions d'éducation. Un plan spécial de formation et un budget ont été établis à cette fin.

En 1999, la plupart des cours étaient axés sur l'informatique, ce qui souligne la nécessité d'améliorer constamment ses capacités sur le marché du travail d'aujourd'hui. Comme occasion de perfectionnement général, le Conseil a organisé un atelier de planification personnelle d'un jour en mai 1999 à l'intention de tous ses employés.

PLANIFICATION BUDGÉTAIRE

Le personnel du Conseil a mis en oeuvre une nouvelle structure budgétaire interne de présentation de rapports à la haute direction et continue à travailler étroitement avec les agents de planification financière d'AAC afin d'assurer la bonne gestion des ressources financières.